

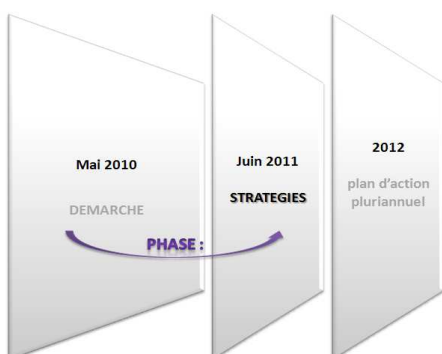
“ Le Présent est aussi notre Avenir ”

Dessignons ensemble notre Agenda 21 

Ville de Cadaujac

Démarche, Diagnostic et Stratégies

Agenda 21



*“ Le Développement Durable c'est
répondre aux besoins
des générations du présent
sans compromettre la capacité
des générations futures
à répondre aux leurs. ”*

**L'Agenda 21 est un projet territorial
de Développement Durable.**



Sommaire

Préambule.....	4
Le cadre de référence national pour l'élaboration d'un Agenda 21 local	4
Organisation, processus participatifs et décisionnels pour l'élaboration de l'Agenda 21.....	5
1. Le lancement : la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2010.....	5
2. La conduite générale du projet	5
3. La mise en place et le déploiement du processus participatif.....	6
4. Gouvernance et démarche participative : le « CPA21 »	7
Première partie	10
Pourquoi s'engager dans une démarche d'Agenda 21 local ?	10
1. Un constat alarmant.....	11
2. La genèse d'un projet de territoire durable	11
3. Trois axes fondamentaux de prise en compte à Cadaujac, 5 cibles	13
3.1. La finalité économique au cœur du projet, conjuguée avec la dynamique d'un développement responsable du territoire.	13
3.1.1. Les fondations de l'Agenda 21 de Cadaujac	13
3.1.2. Les volets « éco » (économie + écologique).....	14
3.2. L'aspect environnemental, autre grande finalité de l'Agenda 21 de Cadaujac.	15
3.3. Des préoccupations humanistes, sociales et sociétales	16
Conclusion	16
Deuxième partie	17
Les enjeux du territoire Cadaujacais : le diagnostic partagé	17
1. Les Forces	18
1.1. L'héritage historique.....	18
1.2. Localisation, dispositifs intercommunaux, coopération décentralisée	18
1.3. Dessertes, services, structures et tourisme.....	20
1.4. Le dynamisme urbain.	21
1.5. Un patrimoine protégé pour une composition urbaine encadrée	22
1.6. Un territoire globalement assaini.....	24
1.7. Un dynamisme économique local excentré des secteurs résidentiels.....	25
1.8. Une stabilité des indicateurs sociaux	26
1.8.1. Taux de chômage aligné sur les grandes tendances nationales, faible précarité.....	26
1.8.2. La sédentarisation des Gens du Voyage.....	27
1.8.3. Une délinquance marginale.....	28
1.9. Des zones commerciales en périphérie immédiate.....	29
1.10. Un accès aux soins facilité	29
Conclusion : des aspects globalement positifs	30
2. Les Faiblesses.....	31
2.1. Proximité « relative » des grands pôles urbains de l'agglomération, nuisances sonores	31
2.1.1. Conséquences du désenclavement des territoires à partir des années 60.	31
2.1.2. Habitat, morphologie, mobilités et déplacements.....	31
2.1.3. Conséquences visibles du phénomène de la périurbanisation.	33
2.1.4. Les incidents sociaux potentiels militant pour la « fin d'un mythe ».	33
2.1.5. Le coût de l'étalement urbain et les vulnérabilités.	34
2.1.6. Une population urbaine dans un dispositif intercommunal à dominante rurale.....	35
2.1.7. Cadaujac, la ville « verte » et le point « noir » du bruit.....	35
2.2. Manque de lisibilités fonctionnelles, culturelles et touristiques (principaux points).....	36
2.2.1. Pertes d'identités progressives, déclins des usages, inadaptation des structures.	36
2.2.2. Limites dans les domaines des activités de loisirs et sportives.	37
2.3. Des projets et des investissements nécessairement sélectifs.	38
2.4. Ruptures dans la continuité de la chaîne des déplacements, absence de liaisons douces	38
3. Le diagnostic partagé, ou le territoire vu par les Cadaujacais	39
3.1. « Difficile de trouver sa place », la nouvelle dynamique démographique de l'espace Cadaujacais.....	39
3.2. Le développement durable, une idée qui fait son chemin, ou le degré de citoyenneté écologique de la population Cadaujacaise.....	40
3.3. Difficile de mobiliser une véritable participation citoyenne	40

3.4.	Les « exclus du développement durable » ?.....	42
3.5.	Autres constats globaux	42
3.6.	Les « Brèves », un magazine incontournable	42
3.7.	Diffusion des informations générales.....	43
3.8.	Des pierres, des habitants, des idées	43
4.	Diagnostic partagé : premières pistes de réflexions pour des stratégies envisageables ... ?	43
5.	Conclusion du diagnostic partagé.....	44
	Troisième partie.....	45
	Des actions, en attendant l'Agenda 21.....	45
1.	Année 2007 : adoption du Plan Communal de Sauvegarde et création d'une réserve communale de sécurité civile	46
2.	Année 2008 : vote du Plan Local d'Urbanisme	46
3.	Année 2009 : vote du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	46
4.	Conclusion : le développement durable, mais à quel prix ?	47
5.	La synthèse du diagnostic.....	48
	Quatrième partie	49
	Synthèse des enjeux	49
	Axes stratégiques et stratégies d'actions	49
1.	Inventaire des principales normes et documents concernant directement le territoire et les citoyens	
	Cadaujacais	50
2.	Analyse préparatoire aux orientations stratégiques	51
3.	Tableaux synthétiques des stratégies d'actions proposées	59
3.1.	Les stratégies issues du diagnostic et débattues en comité de pilotage.....	60
3.2.	Les stratégies hiérarchisées.....	64

Le cadre de référence national pour l'élaboration d'un Agenda 21 local

➔ L'Agenda 21 local comporte :

- un diagnostic,
- une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés
- un plan d'actions pluriannuel partagé.

➔ L'Agenda 21 est aussi un outil de contractualisation avec l'État ; il couvre l'ensemble des champs de compétence des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de façon transversale :

Développement économique ↔ emploi ↔ déplacements, transports, infrastructures ↔ urbanisme, habitat, logement ↔ gestion responsable des services publics ↔ énergie ↔ biodiversité, ressources naturelles ↔ agriculture, forêt ↔ solidarité et coopération ↔ santé ↔ culture ↔ accès aux connaissances ↔ sports et loisirs ↔ sécurité ↔ tourisme

➔ L'Agenda 21 local doit poursuivre de manière cohérente et concomitante les **5 finalités** du développement durable, mises en avant dans les textes fondateurs du développement durable, qui sont :

1. **la cohésion sociale** et la **solidarité** entre territoires et entre générations,
2. la protection de la **biodiversité**, des **milieux** et des **ressources**,
3. la lutte contre le **changement climatique**,
4. **l'épanouissement** de tous les êtres humains
5. et un développement fondé sur des modes de **consommation** et de **production responsables**.

Le référentiel ministériel retient **5 éléments** dans la conduite de la démarche :

1. la stratégie d'amélioration continue
2. la participation
3. l'organisation du pilotage
4. la transversalité des approches
5. l'évaluation partagée.

Organisation, processus participatifs et décisionnels pour l'élaboration de l'Agenda 21

1. Le lancement : la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2010

Extrait de la délibération :

A partir d'un diagnostic, qui associera tout au long du processus les propositions du grand public comme celles de nos agents, notre Agenda 21 sera structuré sur deux thèmes centraux :

- **développer l'Eco-Responsabilité**, déclinée en principes fondamentaux
 - Rationalisation, maîtrise et réduction des dépenses publiques
 - Modernisation des modes de gestion des réseaux
 - Maîtrise de l'énergie et de l'eau
 - Organisation des déplacements et de l'accessibilité

Chaque principe sera décliné en actions.

- **promouvoir l'Éco-citoyenneté**, déclinée en principes fondamentaux
 - politique sociale, culturelle et éducative
 - préservation et protection de l'environnement et des espaces, prévention des risques
 - élaboration d'une Charte du Service Public équitable
 - élaboration d'une Charte de la ville durable

Chaque principe sera décliné en action.

2. La conduite générale du projet

La commune a misé sur le choix de ne mobiliser que ses ressources et moyens internes (élaboration en régie, rôle et mission d'un bureau d'études).

Les prestations de conception et de réalisation des supports de communication ont été confiées à un prestataire externe, la société « Croissance Images », basée à Gradignan en Gironde.

"Prescription" de la démarche : Mai 2010

„Prescription“ de la démarche : Mai 2010

M = mois suivant la prescription de la démarche

➔ M+ 2 (juillet 2010) : démarrage

Registre de concertation, publications mensuelles « Les Brèves » ; Instructions, référentiel interne, ...

➔ M+5 (octobre 2010) : (re)sensibilisation des agents

Réunions interservices et préparation, notes de services...

➔ M+7 (décembre 2010) : campagne de communication

Affichage public sur tout le territoire et distribution d'un « leaflet » à 1900 foyers

➔ M+8 (janvier 2011) : @ A21

Nom de domaine www.agenda21cadaujac.fr adossé au site internet de la ville www.mairie-cadaujac.fr

➔ M+9 (février 2011) : le « Q21 »

Questionnaire en ligne pour le diagnostic partagé

➔ M+11 (Avril 2011) : « SDD »

Ou 1 semaine de développement durable à Cadaujac (Cahier d'acteurs publié sur le site internet de la ville) ;
préparation du comité de pilotage (CPA21)

➔ M+13 (juin 2011) : « CPA21 »

Le Panel citoyen, instance paritaire pour une « assemblée » bicamérale (maximum 27 citoyens)

"Arrêt" des stratégies d'action : juin 2011

„Arrêt“ des stratégies d'action : juin 2011

👉 Participation citoyenne à l'élaboration du diagnostic partagé.

- Au mois de juin 2011, 24 foyers avaient répondu au questionnaire en ligne depuis février 2011, représentant environ 90 personnes (sur 4913 habitants, soit 1.83 % de participation) ; le dispositif a été complété d'une enquête de terrain, sur 2 journées (le centre ville, la Péguillère – lotissements la Clairière à Julia - Clos Seurin, le Bouscaut) : 16 foyers ont été interrogés (35 personnes)

Total : 40 foyers (soit 125 personnes, taux 2.25% de participation)

- Enquête de terrains au cœur des quartiers, entretien au « porte à porte » avec les habitants,
- ateliers débats,
- création d'un « panel citoyen » membre du comité de pilotage (appel à candidature de mai à juin 2011 sur internet et par le biais du journal municipal)....

Ce « premier » COPIL s'est réuni le 15 juin 2011 (7 élus, 9 citoyens, 2 agents animateurs, 1 stagiaire) ; les membres ont été répartis en 5 ateliers (les 5 thématiques du développement durable).

Il a été chargé d'examiner, de reformuler, de hiérarchiser et de chiffrer le coût des stratégies potentielles issues du diagnostic (recherche de consensus par table, et à l'issue, par l'instance elle-même).

4. Gouvernance et démarche participative : le « CPA21 »

👉 février 2011 : la ville est labellisée pour sa première participation à la 9^{ème} édition de la Semaine nationale du Développement durable.

👉 opportunité pour impulser une dynamique participative supplémentaire

- auprès des citoyens (près de 5000 habitants),
- des associations (50 recensées)
- de l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire (250 recensées)

L'ensemble des conseillers municipaux sont associés *de facto* au Comité de Pilotage Agenda 21 local (CPA21).

- Répartition : en fonction de la composition et de la compétence de chacune des 8 commissions communales
- en fonction des 5 thématiques à traiter selon une approche transversale :

5 thématiques	8 commissions municipales
N°1 - cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	N°1 - Finances – Marchés Publics – Environnement – Développement et aménagement Durables
N°2 - protection de la biodiversité, des milieux et des ressources	N°2 - Sport – Vie associative sportive – Emploi – Insertion – Logement
N°3 - lutte contre le changement climatique,	N°3 - Voirie – Infrastructures – Réseaux divers
N°4 - épanouissement de tous les êtres humains	N°4 - Affaires Scolaires – Enfance et Jeunesse – Jumelage
N°5 - développement fondé sur des modes de consommation et de production responsables.	N°5 - Culture – Communication – Vie Associative
	N°6 - Sécurité Civile – Sécurité des Bâtiments et des Établissements Recevant du Public– Relations Extérieures
	N°7 -Affaires Sociales – Centre Communal d'Action Sociale
	N°8 - Urbanisme et Habitat

Thématiques 1 et 4

4 commissions municipales :

Affaires Sociales – Centre Communal d’Action Sociale
Sport – Vie associative sportive – Emploi – Insertion – Logement
Culture – Communication – Vie Associative
Affaires Scolaires – Enfance et Jeunesse – Jumelage

Thématiques 2 – 3 et 5

4 commissions municipales :

Finances – Marchés Publics – Environnement – Développement et Aménagement Durables
Voirie – Infrastructures – Réseaux divers
Sécurité Civile – Sécurité des Bâtiments et des Établissements Recevant du Public– Relations Extérieures
Urbanisme et Habitat

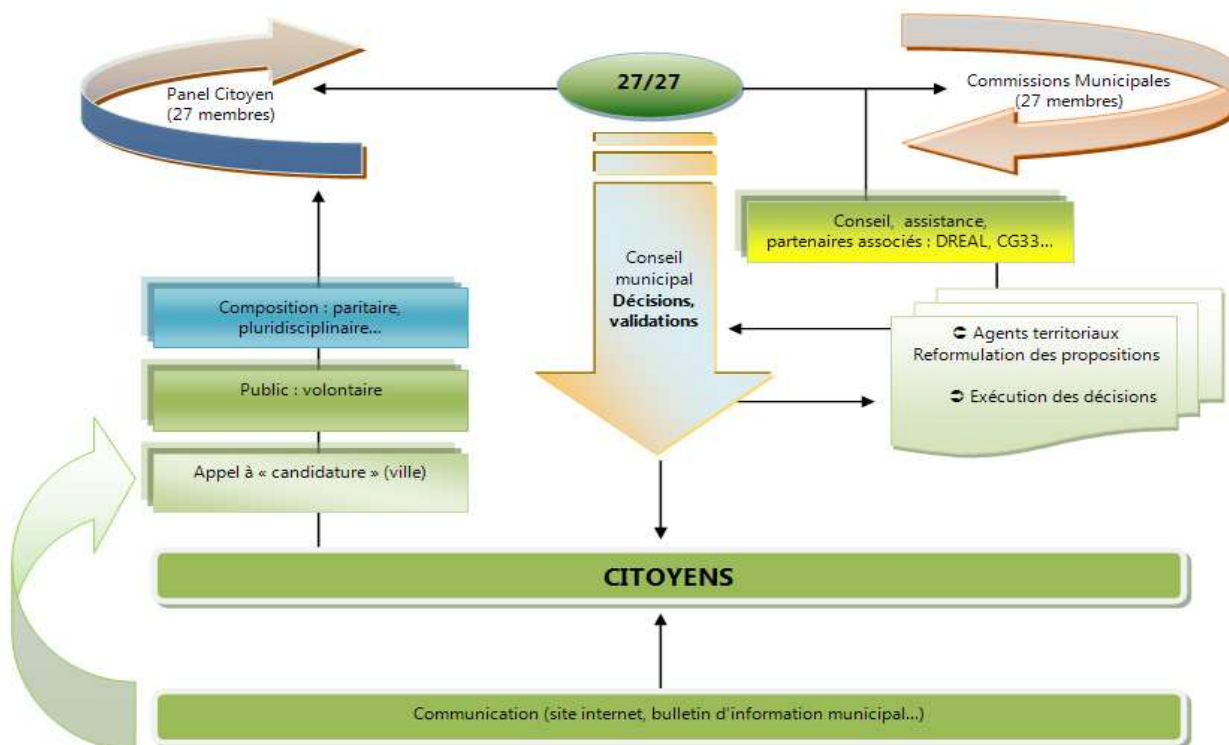
- **composition élargie aux citoyens volontaires :**

- les « premiers » inscrits lors des ateliers débat organisés pendant la semaine du développement durable
- les volontaires suite à la publication dans le bulletin municipal de mai 2011

Soit un total, mi-juin, de 19 personnes.

L’objectif est de constituer un « panel citoyen », en nombre égal aux conseillers municipaux.

- **Le schéma de fonctionnement du CPA21**



- **Une instance « bicamérale »** : élus, citoyens, présidée par le Maire (« élu porteur du projet »)
 - mission : propositions, cibles, orientations, programmations...
 - 5 à 8 agents de la collectivité représentant les intérêts du personnel territorial (3 cadres A, 2 cadres B, agents de maîtrise des services) : mise en forme des stratégies et des actions
 - 6 entités pourront être associées à titre consultatif (conseil, assistance...) :
 - 1 représentant des services de l'État, la DREAL
 - 1 représentant du Comité Départemental des Agendas 21, le Conseil Général de la Gironde
 - 1 représentant de la Communauté de Communes de Montesquieu (élaboration de son propre A21)
 - 1 représentant des instances consulaires : Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, Chambre des Commerces et de l'Industrie.

- **Au sommet du dispositif, l'organe délibérant** : le Conseil Municipal, décidant et consacrant en dernier ressort les stratégies et la programmation des actions pour la ville. (à défaut de consensus au COPIL)

Pourquoi s'engager dans une démarche d'Agenda 21 local ?

Environnement

- Comment parvenir à gérer et protéger les **ressources naturelles** et les **milieux aquatiques**
- Préserver les **nappes souterraines**
- Prévenir les **risques de pollutions** émises par les **activités industrielles et agricoles**
- Promouvoir des **techniques innovantes de désherbages** pour tendre vers le "zéro-phyto"
- Maîtriser et gérer les **rejets des eaux pluviales** en milieu urbain
- Choix et conseils sur les **techniques d'assainissement individuel**
- Rénovation et extension des **réseaux d'assainissement collectif**
- Choix et conseils pour un habitat durable pour **réduire l'effet de serre**
- Sensibiliser dès le **milieu scolaire**

Vivre ensemble

social, culture, générations...

- Renforcer le **lien intergénérationnel**
- Projets culturels, jumelages et coopération décentralisée...

Qualité du service public

- Mettre en place une **Charte "Service Public 21"** (gestion des délais, temps d'attente, suivi d'information...)
- Déploiement de l'**administration électronique** et de **modalités simplifiées de paiement**

Maîtrise des ressources et de l'énergie

- Rénover et moderniser le **réseau d'éclairage public**
- Investir dans des **dispositifs moins énergivores**
- **Consommation responsable de l'eau** dans les activités non domestiques

Transports et déplacements

- Promouvoir une meilleure offre de **desserte locale de transports** en commun
- Renforcer l'**attractivité du centre ville**
- Sensibiliser au **co-voiturage**
- Amélioration, sécurisation du **réseau routier**
- Accessibilité et continuité de la **chaîne des déplacements**

Les enjeux de développement durable pour la ville, en 2011...

1. Un constat alarmant...

- 20% des hommes consomment 80 % des ressources de la Terre.
- mégapoles surpeuplées créant du besoin et des activités industrielles toujours plus soutenues dans les nouveaux pays émergents,
- une demande en matières premières qui explose,
- le risque technologique qui augmente, l'effet de serre qui opprime,
- les événements naturels et climatiques inquiètent là où, hier encore, l'enjeu humain n'était pas exposé à de tels aléas.
- Au-delà de 2 degrés, les équilibres majeurs du climat seront déstabilisés de manière profonde et irréversible ; une hausse de 4°C (et plus) serait catastrophique pour la planète.
- L'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) évalue le coût annuel des impacts du changement climatique, en France, à plusieurs milliards d'euros par an ; et selon l'ONU, 1 degré d'élévation des températures coûterait 2000 milliards de dollars à la communauté internationale.

2. La genèse d'un projet de territoire durable

- ➔ en 2011, le seuil de 65 millions d'habitants en France est franchi
- ➔ 60 % de la population nationale est désormais concernée par un Agenda 21.

D'ici à 2030, il est prévu que l'Aquitaine en accueille **1 million supplémentaire**.

- ➔ **La ville de Cadaujac pourrait ainsi dépasser la barre symbolique de 7000 habitants**, soit 2000 de plus qu'actuellement, et en moins de 20 ans.

Le territoire serait ainsi confronté à la satisfaction de besoins essentiels et proportionnels à ce développement inévitable, avec toute une série de conséquences :

- Sur les ressources en eau, rejets, et enjeux de protection des milieux naturels sensibles en périphérie de la ville (volumes, traitement, qualité...),
- Sur la consistance des réseaux publics et collectifs (créations, extensions, renforcements, modernisations),
- Sur la raréfaction des disponibilités foncières, la spéculation immobilière (plus de monde, moins de terrains, loi de l'offre et de la demande...)
- Sur l'offre en mobilités et en déplacements (le schéma actuel est-il déjà obsolète ?),
- Sur la facture énergétique (chauffage, éclairage...)
- Sur l'objectif de réduction de la fracture numérique du territoire...

Des questions cruciales viendront se greffer à ce débat, comme « *mon cadre de vie* », « *ma ville* », « *mon quartier* », « *mon pouvoir d'achat* », l'affectation de « *mes impôts* », toutes convergeant en une seule et même interrogation : comment **parvenir à mieux vivre ensemble, demain ?**

Cet enjeu, c'est celui du développement d'une petite commune, rurale hier, et devenue aujourd'hui une petite ville, aux portes de l'agglomération bordelaise en passe de devenir, demain, une métropole « millionnaire ».

Le 11 mai 2010, le Conseil Municipal prend deux décisions majeures qui marquent un véritable tournant dans la prospective et la programmation durables de Cadaujac.

Il prescrit la mise en révision du P.L.U. (« *Plu, Acte II* »), s'inspirant largement du projet de la Loi Engagement National pour l'Environnement qui sera promulguée quelques semaines plus tard : c'est la « *grenellisation* » du P.L.U. de Cadaujac. Et il décide de se lancer dans la démarche d'élaborer son propre Agenda 21.

CADAUJAC devient alors la 60^{ème} collectivité girondine volontaire pour décliner le « développement durable » sur son propre terrain.

L'« Agenda 21 » (en français, traduit par « *Actions 21* ») est l'héritage direct du troisième Sommet de la Terre à Rio en 1992, où plus de 178 nations ont adopté le programme « *Actions 21* », regroupant 2500 recommandations pour le XXI^{ème} siècle.

L'Agenda 21 est un programme d'actions, un « projet territorial de développement durable » (article L110-1 du Code de l'Environnement issu de la loi du 12 juillet 2010 Grenelle II)

L'engagement de la ville dans une démarche locale d'Agenda 21 :

➤ **répond à la nécessité de réaliser des économies durables :**

- maîtriser au plus juste ses dépenses de fonctionnement
- mieux investir, tout en s'attachant, plus que jamais, à des préoccupations sociales, sociétales et environnementales ;
- modifier et éradiquer des habitudes économiquement « nocives » ;

➤ **est une stratégie indispensable**

- pour l'acheminement d'une information préventive et citoyenne
- pour mettre en place ou renforcer certains « contrôles » protecteurs de l'environnement, des biens et des personnes ;
- pour adapter le niveau de certains services pour des raisons économiques et sociales, sous couvert du principe d'égalité, d'adaptation et de continuité, santé et nutrition aux écoles...

➤ **est un moyen d'engager un processus durable de solidarité économique et environnementale :**

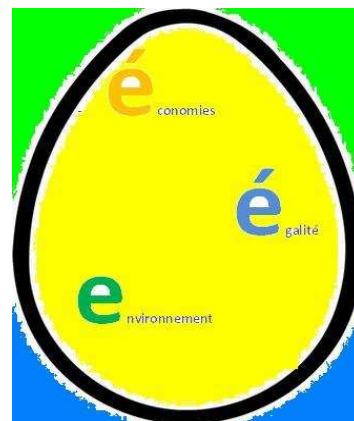
- être un acteur à part entière pour maintenir et renforcer la présence de l'emploi sur le territoire
- permettre à chacun de disposer d'un logement décent et confortable, dans un milieu agréable, moins énergivore ;
- être un vecteur pour l'insertion professionnelle ou la réinsertion ;
- permettre une consommation équitable et responsable ;

- mettre en œuvre des moyens de protection efficaces et de lutte contre la pollution de la « B.A.S.E. » (Bruit, Air, Sol, Eau) – Cf stratégie n°26
- placer sur le même plan le respect de l'environnement et de la solidarité : emploi, plan de déplacement des entreprises, égal accès aux NTIC¹, commerce local équitable, valoriser les produits du terroir, ...

3. Trois axes fondamentaux de prise en compte à Cadaujac, 5 cibles

L'égalité, l'environnement, l'économie, les « 3 E », forment le socle traditionnel du Développement Durable, dont la définition légale exige désormais que tout Agenda 21, susceptible d'être reconnu par le Ministère « Agenda 21 Local de France », traite **5 cibles précises** :

- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- La protection de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La lutte contre le changement climatique,
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Un développement fondé sur des modes de consommation et de production responsables.

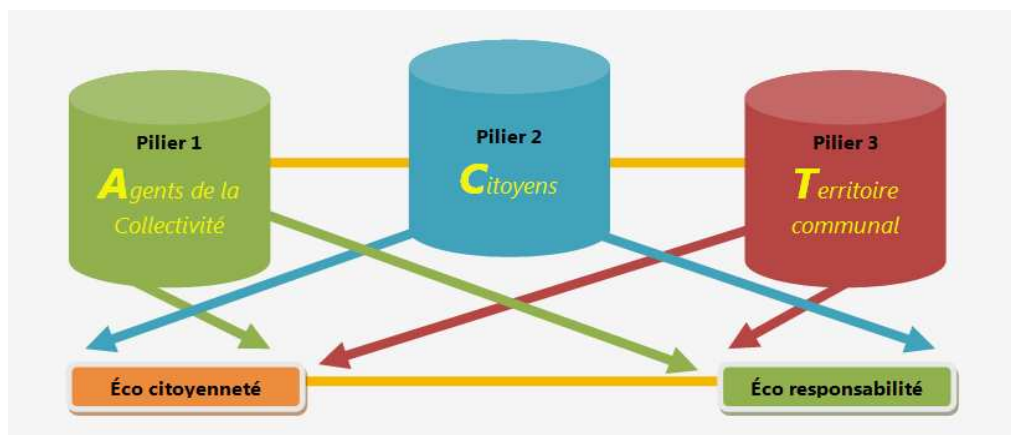


3x3=9...trois E pour un œuf bordé par la trame verte et bleue ...

3.1. La finalité économique au cœur du projet, conjuguée avec la dynamique d'un développement responsable du territoire.

3.1.1. Les fondations de l'Agenda 21 de Cadaujac

Elles reposeront sur trois piliers : Agents (A), Citoyens(C), Territoire(T). Ce sont les « A.C.T. », un acronyme qui reprend symboliquement le concept « Actions 21 »...



¹ Nouvelles technologies de l'information et de la communication

3.1.2. Les volets « éco » (économie + écologique)

Chaque pilier comprend 2 volets : un interne (vu de l'intérieur : ville, élus, agents), un externe (vu de l'extérieur : citoyens, partenaires économiques...).

L'Eco-Responsabilité

- volet « interne » de l'A21
- mettra à la charge de la commune des obligations de moyens ou de résultats,
- rationalisation, maîtrise et réduction des dépenses publiques,
- modernisation des modes de gestion des réseaux,
- maîtrise de l'énergie et de l'eau, organisation des déplacements et de l'accessibilité, santé et salubrité publiques...

Le volet interne concerne :

- le fonctionnement de la sphère publique communale
- l'investissement
- la mise en forme des choix des décideurs déclinés par les services municipaux au quotidien au nom de l'intérêt général...

L'Écocitoyenneté

- volet « externe » de l'A21 tourné vers l'Individu
- politique sociale, culturelle et éducative,
- égalité des chances,
- logement,
- déplacements,
- protection de l'environnement, des biens et des personnes promue par la culture citoyenne sur les risques majeurs,
- santé, nutrition....
- procédures simplifiées ou nouvelles prestations pour les usagers concernés,
- actions de sensibilisation

Le volet externe concerne « le public », la population, le citoyen (« droits à », des « droits de », des devoirs...)

3.2. L'aspect environnemental, autre grande finalité de l'Agenda 21 de Cadaujac.

Sans acte ni adhésion des citoyens et des entreprises (personnes physiques et morales), la Ville de Cadaujac, « seule », n'a ni le pouvoir ni les moyens d'affirmer être en mesure de « lutter » efficacement contre le réchauffement climatique, ou de « vouloir » garantir la qualité de l'air face aux émissions de gaz à effet de serre, ou bien encore de préserver la biodiversité, les milieux ou les ressources, ou de rechercher comment contribuer à l'épanouissement des individus. C'est tout l'enjeu de la gouvernance.

L'Agenda 21 reste l'outil approprié pour fédérer des solutions équilibrées.

- des attitudes responsables et citoyennes, partagées et répétées par le plus grand nombre, ne pourront qu'engendrer, à terme, des effets positifs et profitables à Tous :
 - en exigeant, par exemple, dans les nouveaux programmes immobiliers, des performances énergétiques dans l'habitat, notamment au travers des documents d'urbanisme, et en **jouant le jeu des règles sociales**²
 - en prenant en compte la problématique réelle d'une **gestion raisonnée** des eaux (potable, pluviale ou usée), et en conseillant les particuliers sur les usages responsables, ou d'une **gestion différenciée** des espaces (zéro phyto pour une ville naturelle...)
 - en s'interrogeant, par exemple, sur une meilleure **organisation des déplacements individuels et collectifs**, ou comment valoriser des moyens actuellement en sommeil...
 - en s'attachant le **soutien et la participation des entreprises locales** (emploi, insertion, jeunes, seniors, déplacements maîtrisés par leurs initiatives, apports d'une offre en logements sociaux pour les salariés aux revenus modestes s'exerçant sur notre territoire, mise en relation et coopérations interentreprises, etc ...)
 - ou encore, en sensibilisant un large public, dès le plus jeune âge, sur des **gestes simples et citoyens**, avec le concours du corps enseignant, du conseil municipal des jeunes, des associations... .
 - en trouvant des solutions concertées, et moins recourir à la contrainte réglementaire (**« s'engager à » plutôt qu' « exiger de » ...**)

² 20% « minimum » de logement social au sens de l'article 55 de la loi SRU

3.3. Des préoccupations humanistes, sociales et sociétales

L'équité sociale et sociétale constitue traditionnellement le troisième socle du Développement Durable. Au travers de la définition donnée par le législateur en 2010, l'épanouissement des individus, la cohésion intergénérationnelle avec le territoire et le progrès social en sont les composantes.

Des objectifs complémentaires et en lien direct avec l'environnement et l'économie, seront donc recherchés pour appliquer ce principe avec efficacité sur le terrain local, des stratégies comme :

- **valoriser** les espaces publics sportifs, lieux de détente et de loisirs pour l'épanouissement de leurs usagers,
- **conforter** le cadre de vie et l'épanouissement des individus, notamment dans la dynamisation du commerce et des services de proximité, l'accessibilité aux espaces publics, le calme et le « droit au calme » par le biais du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en place depuis 2009, les déplacements doux, la découverte de nos espaces naturels sensibles, leur entretien, gestion et valorisation avec le concours de la Communauté de Communes et du Conseil Général,...
- **garantir** la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle face au vieillissement de la population,
- **promouvoir** un service public performant et innovant, le projet « Service Public 21 », pour une plus grande facilité dans les démarches administratives (administration électronique...).
- **Agir** pour le développement numérique du territoire et l'égalité de l'accès aux mêmes moyens de communication (NTIC)
- **Fédérer** les forces vives locales, être un levier actif et incitatif pour garantir l'emploi sur le territoire par la programmation urbanistique, réduire les déplacements domicile-travail, sensibiliser les entreprises sur le sujet...

Conclusion

L'Agenda 21 de Cadaujac est une « boîte à outils » permanente.

Son but n'est pas de figer des actions, mais d'engager un processus et une continuité du changement.

Il est voué à apporter des réponses efficaces à ces problématiques, tout en les programmant, et en évaluant leur degré de pertinence, dans la durée.

Parce ce que nous sommes tous et individuellement concernés et que des décisions majeures seront à prendre dans l'intérêt général, la gouvernance locale est le levier privilégié pour bâtir ensemble un projet efficace, ou tout simplement, pour enfin **dessiner ensemble notre avenir.**

Les enjeux du territoire Cadaujacais : le diagnostic partagé

1. Les Forces

1.1. L'héritage historique

- village rural dès l'époque médiévale, économie locale reposant sur l'élevage, la vigne et l'exploitation forestière
- dès le XIVe siècle, un passage incontournable (*ville étape*) pour Saint-Jacques de Compostelle
- essor dans le courant du XVIIIème siècle avec Bordeaux (négoce, vins, ...)

L'organisation du Bourg :

- classique, n'évoluera pas avant la seconde moitié du XX^{ème} siècle
- habitat resserré, organisé autour de son église,
- Le modèle urbain de l'époque se concentre hors des zones humides

Patrimoine architectural :

- quelques monuments remarquables, certains inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (Pont de Langon, Châteaux de Saige et de Malleret, Maison de Droit),
- d'autres, non classés, mais de haute qualité (Château d'Eck, Millefleurs, Bouscaut)
- quelques maisons de maîtres ou bourgeoises, et des édifices d'exploitations viticoles datant en majeure partie de la fin du XVIIIe, courant XIXe siècle.

Près de 90 % des constructions sont postérieures aux années 1950.

Principaux équipements publics

- ville électrifiée en 1928, puis desservie par l'eau courante et le gaz en 1967.
- Le réseau d'assainissement collectif est progressivement mis en place dès la fin des années 70.

1.2. Localisation, dispositifs intercommunaux, coopération décentralisée

- commune périurbaine girondine de 4913 habitants³, située au sud de **l'agglomération bordelaise**, accessible en 15 minutes depuis la gare de Bordeaux Saint-Jean, à moins de 10 kilomètres.
- membre de la **communauté des communes de Montesquieu** (la « CCM ») depuis janvier 2002, EPCI⁴ à fiscalité propre et compétent en de nombreux domaines (cf annexe, statuts).

Le territoire est limitrophe avec Léognan, Villenave d'Ornon, Martillac, Saint Médard d'Eyrans, et Quinsac, face à la Garonne. Elle adhère également à deux syndicats intercommunaux à compétences propres :

- 👉 **Le Syndicat Intercommunal des Eaux Léognan – Cadaujac**, SIELC (dessertes, extensions, renforcements, protection incendie). Un projet de fusion avec d'autres syndicats est actuellement à l'étude.

³ Données INSEE, au 1^{er} janvier 2011

⁴ Établissement public de coopération intercommunale

- ✚ **Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde**, SDEEG (créé en 1937, passation des actes de concession et cahiers des charges relatif à la distribution d'électricité pour le compte des communes membres propriétaires des réseaux électriques de basse et moyenne tension, autorité concédante).
- ✚ membre du « **SYSDAU** » de l'aire métropolitaine bordelaise, un syndicat mixte chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale regroupant 93 communes (SCoT Grenelle).

En matière de coopération décentralisée, Cadaujac s'est jumelée avec trois communes de l'Union Européenne :

- ✚ **Sabrosa, 6800 hab.** au Portugal (1997)
- ✚ **Tramore, 8300 hab.** en Irlande (2010),
- ✚ **Reocin, 8100 hab.** en Espagne (2011, en phase de finalisation).

La ville emploie, au 31 décembre 2010, **61 agents** (effectifs commune et CCAS confondus).

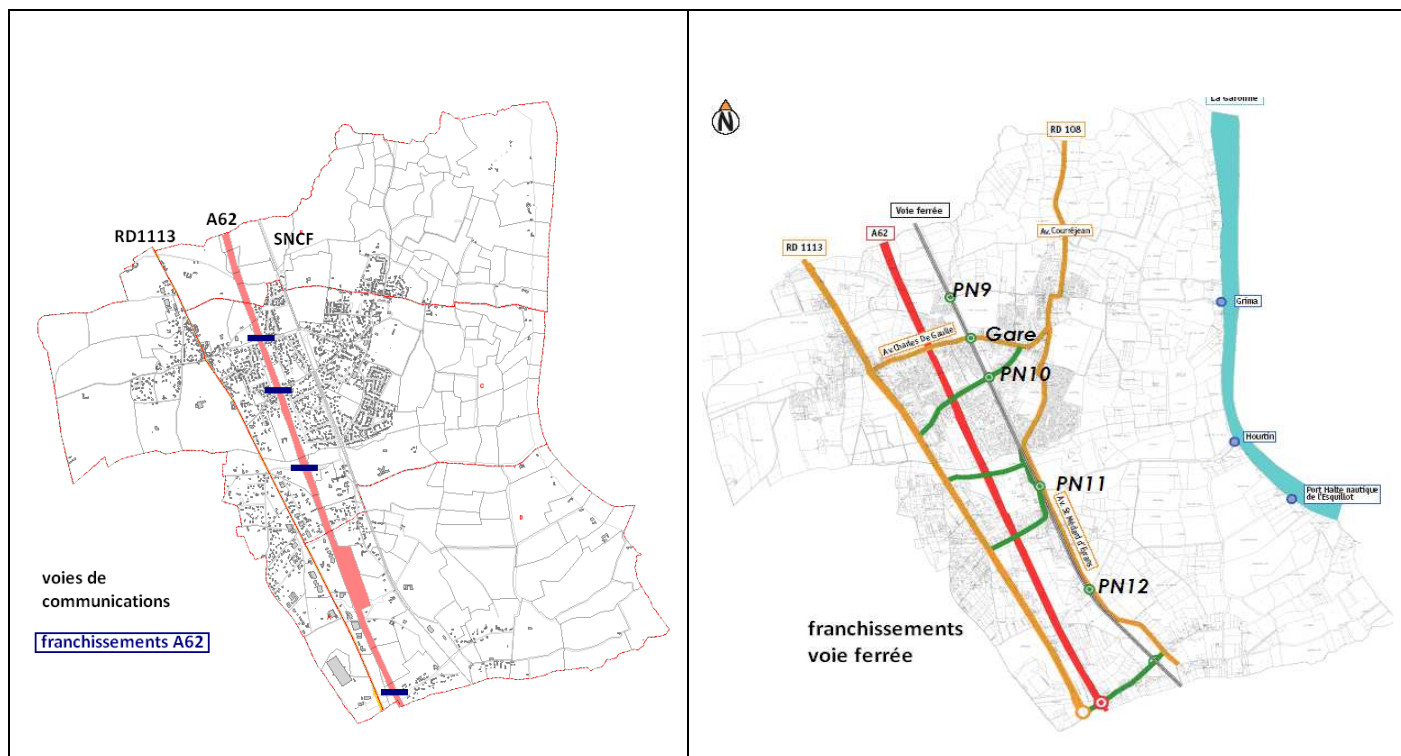
- 37 femmes (60.70 %), 24 hommes (40.30% des effectifs),
- 47 titulaires (77%), 14 contractuels (23%).

C'est 1 agent âgé en moyenne de 46 ans pour 80 administrés (la tendance nationale pour la même strate, est de 90 agents).

Les services sont structurés autour de 8 pôles principaux : l'Administration Générale, la Culture, la Communication, l'Aide Sociale et la Dépendance, l'Animation et la Jeunesse, la Restauration Scolaire, les Services Techniques et la Police Municipale.

1.3. Dessertes, services, structures et tourisme

- Présence d'un échangeur autoroutier et d'une halte ferroviaire⁵. Ces 2 réseaux parallèles le découpent en deux parties dans un axe linéaire du nord au sud.



Le franchissement de la voie ferrée traversant la commune et reliant Bordeaux-Toulouse s'effectue au moyen de 4 passages à niveaux (numérotés PN 9 à 12, dans l'axe nord/sud).

En moins de 40 ans, le territoire a révélé des fonctions bicéphales :

- Le pôle du Centre Bourg, avec ses services publics, à l'interface de la zone humide
- Le pôle du Bouscaut, sur l'ancienne RN 113, caractérisé par ses petits commerces et services de proximité, son habitat linéaire concentré, mais où le premier regard traversant peut s'attarder sur le vignoble (AOC Pessac Léognan).

Le centre-ville dispose depuis 2006 d'un collège de 600 places, d'un groupe scolaire (*Aliénor*, 300 élèves inscrits en primaire et 170 en maternelle au 01/03/2011), et d'une structure multi accueil pour la petite enfance, mise en service en 2008 (*La souris verte*), gérée depuis 2009 par la communauté de communes.

La ville compte aussi une résidence pour personnes âgées (*EHPAD du Lac de Calot*), un établissement privé hébergeant 70 pensionnaires.

⁵ probablement remise en cause avec le projet de LGV

Profitant de la renommée internationale de Bordeaux et de sa région emblématique, **le tourisme à Cadaujac est intimement lié à l'une des principales activités économiques locales**

- ➔ **la viticulture**, qui se décline vers la visite des vignobles et la dégustation des grands crus dans ses châteaux réputés : Bouscaut, Bardins, Baulos, Château d'Eck, ...
- ➔ **la découverte de la nature et du bocage humide de la Basse Vallée de la Garonne.**

Un Parc Animalier, la « Ferme Exotique », situé au sud et en bordure du fleuve, attire chaque année plus de 10000 visiteurs depuis 1995 et contribue par son activité de loisir familial à renforcer cet intérêt.

Cette découverte est également renforcée par plusieurs outils élaborés par les collectivités locales et leurs groupements : *Schéma directeur des pistes cyclables communautaire (en cours d'étude depuis 2005), Plan départemental des itinéraires et des chemins de randonnées*

1.4. Le dynamisme urbain.

- développement urbain soutenu dès le milieu des années 1980
- souci de préserver son patrimoine agricole et naturel. (« **carte de visite** »)
 - ➔ un cadre de vie prisé conciliant les commodités pratiques d'une petite ville à taille humaine et les paysages bucoliques, le tout relayé par un tissu associatif sportif et culturel (plus de 50 associations en 2010).
 - ➔ panel d'activités commerciales et de services divers de proximité (250 entreprises recensées).
- Cadaujac se présente surtout sous des **fonctions résidentielles**, avec **l'avantage de ne pas être dépendante des contraintes liées à la proximité d'activités industrielles.**
- tendance au vieillissement sur place
- Cadaujac compte parmi sa population une dominante urbaine plutôt jeune
- le système a créé pendant 30 ans un ensemble majoritairement constitué de propriétaires, mais on assiste, depuis 2008, à une progression nette du nombre de locataires suite à la livraison de plusieurs programmes immobiliers à dominante sociale (un taux de réalisation de l'objectif triennal de +415% de logements sociaux entre 2008 et 2010, un record – voir infra).
- **profil sociodémographique caractéristique des villes résidentielles proches des grandes agglomérations, et teinté de ses spécificités locales traditionnelles :**
 - les dernières familles d'exploitants agricoles et viticoles s'étant renouvelées de génération en génération,
 - des retraités, pour la plupart « pionniers » de la conquête du territoire dans les années 80,
 - des actifs ayant fait une acquisition en deuxième rang,
 - les primo accédants, la « nouvelle vague » issue du renouvellement amorcé vers la fin des années 90
 - une communauté sédentarisée des gens du voyage (environ 200 individus répartis sur 5 familles), propriétaires de leurs terrains, bien intégrés.

La préférence pour la maison individuelle en lotissement est nette face aux ensembles collectifs dont l'offre est plutôt destinée à des investisseurs. Et elle est visible : la hauteur des habitations n'excède pas en général le type « R+1 ».

Cependant, cette technique d'aménagement

- concourt à une **banalisation de l'architecture locale**,
- au **grignotage irréversible des espaces et à l'étalement urbain**, avec des conséquences qui se répercutent sur la mobilité, les déplacements, et la délicate gestion des eaux pluviales en raison de **l'imperméabilisation des surfaces**.
- sérieux frein à l'expansion démographique pressentie pour les 2 prochaines décennies.
- Ce système est un idéal pour la plupart des accédants, mais il contribue à l'augmentation inexorable des **déplacements « pendulaires »⁶** qui rythment le quotidien de nombreux actifs à défaut d'une offre alternative en transports collectifs,
- majorité des emplois en dehors du territoire de la commune (plus de 75%, et vers les grandes unités urbaines de l'agglomération bordelaise).

L'offre des réseaux de transports collectifs urbains est présente, mais leur performance est restreinte, tant au niveau du cadencement, que des horaires et des points d'arrêts.

- Le territoire n'est desservi que sur l'axe de la RD 1113 (section excentrée du Bourg et de ses principaux services, parmi lesquels les établissements d'enseignement).
- indépendance des déplacements,
- **recours au véhicule** individuel pour plus de mobilité (nécessité)
- **influence et dépendance de l'aire métropolitaine bordelaise indiscutables**.

1.5. Un patrimoine protégé pour une composition urbaine encadrée

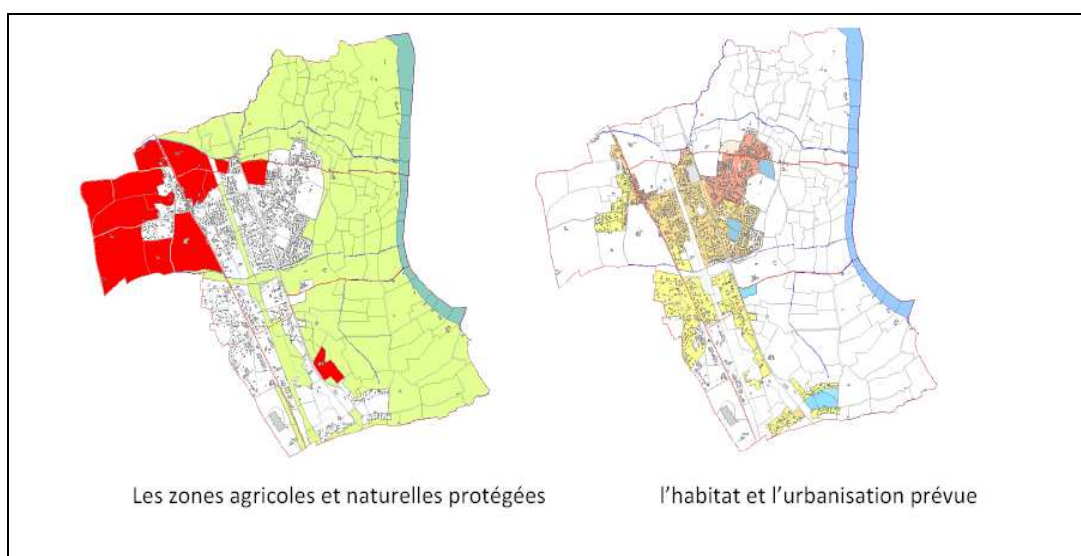
- 1532 hectares, plus de la moitié est inconstructible.
- application simultanée de plusieurs outils juridiques de protections environnementales
- **Plan de Prévention du Risque Inondation** (P.P.R.I.), servitude d'utilité publique (SUP) établie par la Préfecture de la Gironde (services de l'État), modélisée sur la crue centennale de la Garonne de 1930
- depuis 2005, impossible de bâtir ou d'agrandir une habitation en zone à risque
- **Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles** (ZPENS), instituée en 1997 au profit du Département de la Gironde⁷ :

⁶ Le trajet domicile – travail créant des pics de circulation aux heures de pointes

⁷ En 2005, la commune a également signé une convention avec la SAFER pour instituer un droit de préemption dans les zones agricoles, aux fins de surveillance du foncier. Objectif : maintenir l'agriculture en espace périurbain, soit par revente, soit par location

- le Conseil Général mène une politique d'acquisition de parcelles lors d'aliénations volontaires, en vue de les remettre à disposition d'activités agricoles ou pastorales, ou de les ouvrir à la fréquentation du public (parcours découvertes, valorisation, chemins de randonnées...).
- outil destiné à la connaissance et à l'observation scientifique mis en place pour le compte du Ministère de l'Environnement : la **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunique et Floral (ZNIEFF)**.
- Plus de 800 hectares à l'Est, classés dans le **réseau européen « Natura 2000 »** (protection des habitats naturels et des espèces végétales locales).
- à l'ouest, une **zone viticole protégée** d'environ 300 hectares est classée en appellation d'origine « Pessac Léognan ».
- **prévalence des zones agricoles et naturelles immuables sur un paysage urbain en perpétuel mouvement,**
- A la périphérie du « centre historique », le paysage urbain qui se dégage aujourd'hui est donc relativement récent (moins de 30 ans).
- Mais le phénomène que l'on rencontre aussi a consacré dans le temps **l'hégémonie de l'habitat pavillonnaire** aux qualités architecturales banalisées par leur aspect répétitif, et aux performances énergétiques parfois médiocres en raison de l'emploi de matériaux ayant davantage privilégié la rentabilité que la durabilité.
- les zones résidentielles sont, pour la plupart, **déconnectées des zones d'activités artisanales et industrielles**, les préservant en retour de nombreux facteurs contraignants sources de nuisances (bruit, trafic, pollutions, gênes diverses...).

L'actuel tissu urbain est surtout cerné par le vignoble et la zone humide (étalement urbain régulé par des contraintes physiques et juridiques (enjeu agronomique, risques majeurs inondation)



☞, en rouge, les zones agricoles – en vert les zones naturelles et à droite, les zones constructibles – juin 2010.

- 40 km linéaires de voirie communale recensés en 2010.
- ➔ manque de lisibilité (vestiges de servitudes de passages privées adaptées à l'urbanisation croissante par à-coups au lieu de la précéder).
- ➔ imparfaitement hiérarchisé
- ➔ souffre d'accessibilité au sens des normes issues de la Loi Handicap de 2005 (un plan spécifique a été réalisé : il requiert un budget conséquent, de l'ordre de 800 000 euros⁸)

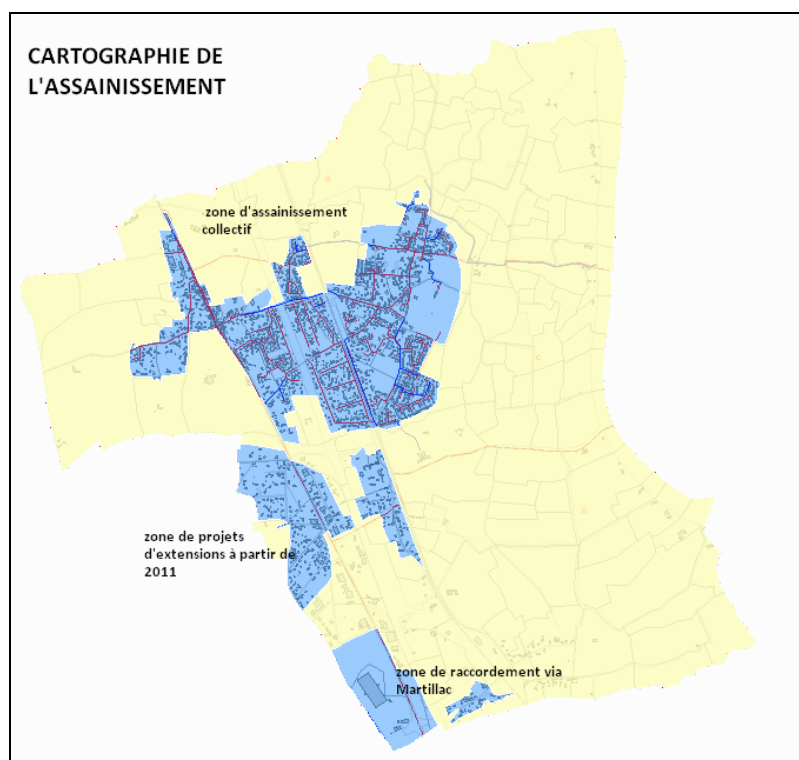
1.6. Un territoire globalement assaini

- ➔ près de 75 % des foyers desservis par l'assainissement collectif en 2010,
- ➔ station d'épuration d'une capacité de 6500 équivalents-habitants aux normes européennes

Les 25 % restants des habitations disposent d'un assainissement individuel, mais ils présentent pour la plupart de réels dysfonctionnements, sources potentielles de pollutions.

- ➔ 80 % la couverture urbaine par le réseau d'assainissement collectif.

Le premier zonage d'assainissement de Cadaujac fut prescrit en 1999, approuvé en 2002, révisé en 2010 (extension de la STEP, échanges d'équivalents-habitants, création d'une canalisation de rejet des eaux traitées en Garonne, dépollution et réhabilitation de l'ancien milieu récepteur ...).

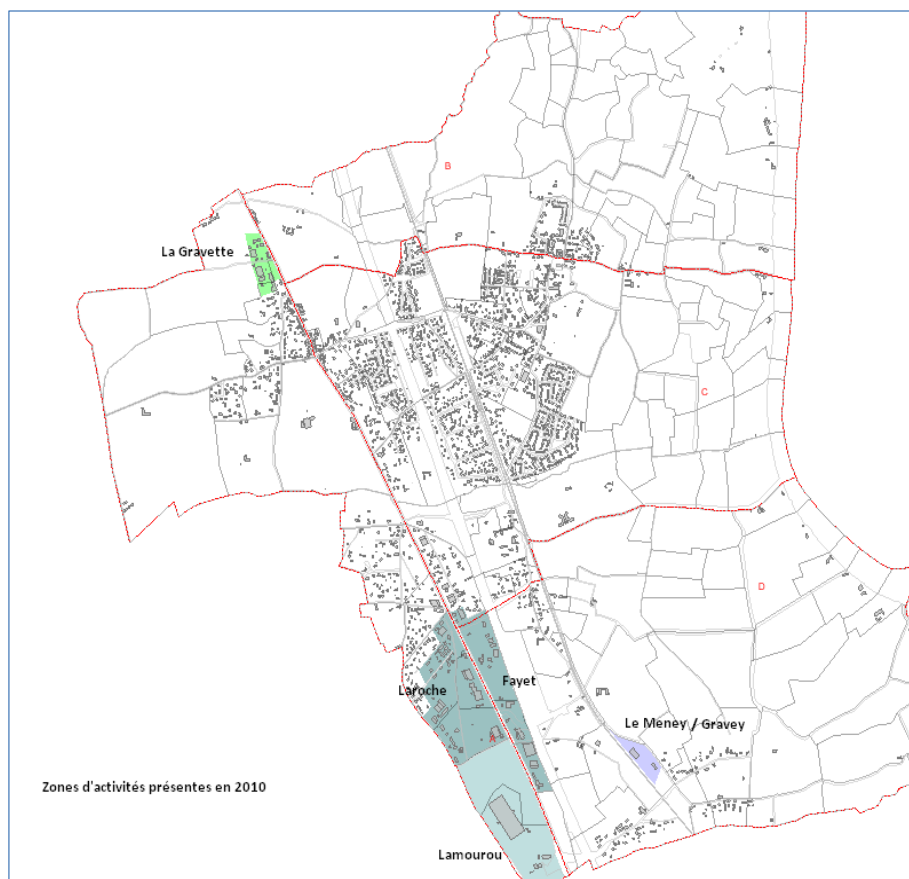


⁸ Le PAVE, plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics

1.7. Un dynamisme économique local excentré des secteurs résidentiels

L'aménagement industriel et commercial du territoire s'est organisé dans le temps de manière progressive :

- *La Gravette* (en entrée d'agglomération par le nord), *Fayet* (vers le sud), dans le courant des années 1970/80
- *Le Meney* (à l'est, jouxtant la voie ferrée), *Laroche* (au sud-ouest), vers la fin des années 1990
- *Lamourou-Monbireau*, en limite sud-ouest, amorcée au milieu des années 1990
- Quelques entreprises et enseignes commerciales le long de la RD 1113 en sortie d'agglomération
- *La Chataigneraie*, jouxtant la zone de *Fayet*, en phase de développement.



Dans le secteur de Lamourou-Monbireau (zone d'intérêt communautaire), on retiendra aussi :

- l'entrepôt *LIDL*, plateforme logistique interrégionale de l'enseigne éponyme (1997),
- les serres de Montesquieu, grossiste et fournisseur en végétaux (2008)
- un restaurant *Mac Donald's* « dernière génération » (2010)
- un « *Etap Hotel* » de 66 chambres (livraison prévue en 2012)
- un projet de supermarché « *Leader Price* » (livraison prévue en 2012)
- Un projet de lotissement industriel en liaison avec l'extension de *LIDL* (à partir de 2012).

Le Sud du territoire est une « pseudopole » qui rassemble depuis le milieu des années 1990 l'essentiel des zones d'activités : l'organisation et le fonctionnement, par juxtaposition, sont sommaires, mais le développement du site n'a jamais cessé depuis de gagner, jusqu'à la limite de Martillac.

C'est l'une des conséquences du positionnement hautement stratégique pour des enseignes commerciales qui cherchent à être visibles depuis l'autoroute (la zone de la Chataigneraie est la plus marquante).

- zones majoritairement composées de PME, d'entrepôts, d'artisans, de petits commerces ou de services.
- **Aucun site à risque technologique n'est exploité sur le territoire cadaujacais au sens de la directive SEVESO.**

La centrale nucléaire du Blayais est située à Braud-Saint Louis au Nord du département de la Gironde.

Elle est distante, à « vol d'oiseau », de plus de 70 kilomètres ; mais des événements comme Tchernobyl et Fukushima, aussi marquants que « distants » rappellent que leur « éloignement » reste un concept très relatif à l'échelle planétaire.

- Entre 1970 et 1994, une zone d'une quinzaine d'hectares a servi de décharge et d'enfouissement de déchets industriels et hospitaliers de toutes sortes (le secteur de Gravey / Laitières).

Ce secteur reste pour l'heure à l'état de friche et offre un paysage dégradé, totalement inapte pour accueillir l'habitat en raison de l'instabilité du sous-sol et des risques de santé publique, notamment pour le personnel qui serait amené à travailler dans le secteur.

- près de 250 établissements, à dominante tertiaire et marchand.
- chiffre globalement stable depuis 2005.

1.8. Une stabilité des indicateurs sociaux

1.8.1. Taux de chômage aligné sur les grandes tendances nationales, faible précarité.

Le taux de chômage local s'aligne très sensiblement sur les tendances nationales actuelles.

Il reste certes élevé en raison des récentes perturbations liées à une conjoncture internationale délicate, mais il n'est pas surreprésenté au point de créer des phénomènes de distorsions et de disqualifications sociales typiques des zones urbaines sensibles (ZUS).

- aucune ZUS (pas de Politique de la Ville et d'opérations de rénovation urbaine complexes)
- **mais même si elle reste faible, la précarité existe.**

Elle demeure *a priori* marginale comme le révèle le montant total des aides accordées par le CCAS à certaines familles en difficultés entre 2008 et 2010 (environ 1700 € répartis sur une quinzaine de foyers par an).

- le CCAS n'agit qu'à titre subsidiaire (complète une action sociale d'initiative privée, celle des organismes caritatifs répartis sur l'ensemble du canton et du département (Restos du Cœur⁹, Secours Populaire, Secours Catholique, Banque Alimentaire).

La part des actifs travaillant à l'extérieur est en constante augmentation depuis 1975.

- En 2008, seulement 14 % de la population active ayant un emploi résidaient et travaillaient à Cadaujac.

La qualité des infrastructures routières entre Cadaujac et ces communes facilite très nettement les liaisons domicile - travail.

⁹ Une antenne locale est implantée depuis 2007 au quartier « Paté » à Cadaujac

→ en lien avec les répercussions directes de la hausse des cours des matières premières, on peut craindre d'assister à des **phénomènes de paupérisation progressive** qui toucheraient de plein fouet les classes sociales les plus modestes, travaillant à « l'extérieur », et tenues à la mobilité.

→ En 2010, **le niveau de vie des ménages cadaujacais est très nettement supérieur** à la moyenne départementale : 63.55 % des foyers fiscaux étaient imposés, contre 55.85 en Gironde et 54.71 en France. (néanmoins inférieur à celui du niveau moyen connu dans le périmètre de la CCM, 65.23 %).

→ Ce seuil pourrait encore varier en fonction des futures composantes socioprofessionnelles et des occupations locatives, attendues vers 2012, et qui seraient visibles à partir de 2013.

1.8.2. La sédentarisation des Gens du Voyage.

- profil sociodémographique propre à Cadaujac (environ 4% de la population)
- familles sédentarisées depuis plusieurs générations
- intégration avec le socle plus « classique » de la population locale satisfaisante, exemptée de conflits de voisinage.

Chacune des municipalités élues a toujours accompagné et **soutenu cette cohabitation de manière positive**.

→ la plus concrète fut celle de régulariser par le zonage règlementaire du Plan Local d'Urbanisme le « sort juridique » jusqu'alors très incertain de certaines installations ou de constructions à l'occasion du vote de la révision (2001-2008).

→ Quelques familles exposées à **certaines formes de précarité** dans les domaines énergétiques, sanitaires et de l'habitat ; des solutions ponctuelles ont déjà été apportées, notamment en matière d'assainissement autonome. Le SPANC¹⁰ de Cadaujac a piloté à titre expérimental une **opération groupée de réhabilitation**, l'un des premiers en Gironde, en juillet 2010.

Le territoire de Cadaujac est aussi l'un des plus traversés sur l'ensemble du département de la Gironde.

C'est l'une des conséquences indirectes de la « notoriété » de ces familles, qui favorise le passage et le stationnement temporaire et sauvage de centaines de caravanes des communautés extérieures, plusieurs fois par an, parfois très proches des quartiers résidentiels réputés pour leur calme traditionnel.

Certaines formes d'incivilités sont à déplorer, les tensions avec les riverains sont souvent fortes (été 2010).

L'obligation de mise à disposition d'une aire d'accueil relève de la sphère intercommunale, et le choix du site n'est pas officiellement arrêté alors que le Schéma Départemental a été approuvé par la Préfecture depuis 2007.

En l'absence d'une telle infrastructure, la Police Municipale est régulièrement amenée à requérir le concours du Préfet pour obtenir **l'expulsion forcée résultant des occupations illicites**.

¹⁰ Service public d'assainissement non collectif

1.8.3. Une délinquance marginale.

- 2 agents de Police municipale non armés.
- Adhésion au **conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)** depuis 2006, au siège de la Communauté de communes (actions de sensibilisation sur les questions de sécurité à l'échelle des territoires concernés). Deux groupes de travail :
 - **la sécurité routière** : passage de l'APER sur piste pour les enfants du CM1/CM2, intervention de la Gendarmerie de Léognan et du Conseil Général au sujet des comportements dans les transports scolaires pour les collégiens ;
 - **les dangers d'internet** : projet « Derrière l'écran c'est net ? » en 2008 et 2009.
- objectif : développer des actions adaptées au territoire, en vue de réduire ou de prévenir tout acte délinquant
- **La Brigade de Gendarmerie de Léognan** est chargée pour sa part des mesures répressives et judiciaires, et couvre avec ses effectifs l'ensemble du canton.
- Pour le règlement amiable des litiges entre particuliers, un **conciliateur de justice** assure des permanences en mairie de Castres-Gironde sur rendez-vous.

Les actes délictueux traités par la Police Municipale restent marginaux.

- Les types de plaintes traitées portent essentiellement sur des querelles de voisinage, de bruit ou d'infractions au règlement sanitaire départemental. Des tensions entre riverains ou voisins existent comme partout, mais pas au point d'être un facteur criminogène.

La majorité des propriétaires vivent surtout dans des quartiers résidentiels créés à partir d'une juxtaposition de lotissements-types, affirmant en retour un besoin instinctif de se ménager de la présence et du regard des autres. L'organisation citadine est globalement fermée : portails électriques, murs et clôtures sur voie ou en limite séparative.

Ces éléments constructifs concourent à la dynamique du cloisonnement systématique, et paradoxalement à la curiosité, à la convoitise, voire au vol.

Années	Nombre de plaintes	Type de plaintes
2007	7	Divers, bruit
2008	21	Divers, bruit, infractions RSD
2009	8	Divers, bruit, infractions RSD
2010	9	Divers, bruit

Il n'existe aucun quartier sensible à Cadaujac, pas de tour ni de « cages d'escaliers » anxiogènes, pas davantage de squats ni de phénomènes d'appartenance à des gangs de banlieues.

- ➔ lié à la morphologie d'un bâti confiné (hauteur limitée à un niveau, du R+1) et la stabilité sociale amenée par les résidents des quartiers.
- ➔ familles propriétaires, soucieuses de vivre dans un environnement paisible, dégagé des problèmes d'insécurité et de violences urbaines qui, pour l'heure, n'ont jamais gagné la ville, excepté par deux fois (saccage dans le cimetière en septembre 2003, incendie d'un véhicule de police en novembre 2005)

Bilan des interventions du Service Départemental d'incendie et de secours 2007-2010 (SDIS).

<i>Nature d'interventions</i>	<i>ANNEES</i>			
	2007	2008	2009	2010
incendies	18	24	22	31
Secours à victimes	149	160	158	200
accidents	31	42	38	45
opérations diverses	16	25	27	11
TOTAL CADAUJAC	214	251	245	287
rapports %	-	17,29%	-2,39%	17,14%

1.9. Des zones commerciales en périphérie immédiate

Les grandes enseignes et leurs galeries commerçantes sont essentiellement localisées sur les communes de la CUB et desservies par la rocade périphérique.

- vers le nord-est : en fonction des conditions de circulation, on accède au centre commercial « Rives d'Arcins » et les « Arches de l'Estey » à Bègles en 5 minutes, puis après le franchissement du Pont Mitterrand, la zone d'activités de Bouliac, en 10/15 minutes, et enfin celle de Bordeaux Lac, en 15/20 minutes, après le franchissement du Pont d'Aquitaine
- dans l'autre sens, et vers le nord-ouest, le centre de « Mérignac Soleil » se situe à 15/20 minutes.

La ville accueille essentiellement des petits commerces de détails et de proximité, mais très sensibles aux activités extérieures concurrentielles.

En revanche, c'est un argument économique qui exonère le budget municipal d'investissements lourds pour réaliser des équipements qui risqueraient au demeurant d'être redondants, voire injustifiés.

1.10. Un accès aux soins facilité

- CHU de Bordeaux, l'un des meilleurs hôpitaux de France (classé 3^{ème} en 2010)
- groupe polyclinique de Bordeaux Nord
- Institut Bergognié, centre régional de lutte contre le cancer.
- institut des neurosciences de Bordeaux.
- 5 cabinets médicaux sont actuellement présents sur le territoire.

Bien que présentant un modèle urbain fortement dépendant de l'aire métropolitaine bordelaise, Cadaujac est avant tout :

✚ **un territoire globalement homogène et aux activités multifonctionnelles**

- habitat résidentiel ne comprenant pas de zone urbaine sensible,
- commerces de proximité, activités économiques, activités touristiques ciblées
- taux de chômage conjoncturel, précarité et délinquance marginales,
- hypermarchés, galeries commerciales, loisirs et cinémas dans un rayon de 5 km
- agriculture, viticulture

✚ **un territoire relativement bien préservé**

- des facteurs de risques industriels type SEVESO (hors risque nucléaire – voir supra - et transport de matières dangereuses par autoroute et voie ferrée) ; 3 types de risques naturels majeurs (inondations, argiles, feux de forêts) ; un risque de sismicité faible
- des nuisances du trafic aérien
- de la pression urbaine (50 % du territoire efficacement protégés).

✚ **un territoire aux espaces reconnus d'enjeux majeurs**

- terroirs à haute valeur agronomique patrimoniale (AOC Pessac Léognan)
- pour sa biodiversité (zones humides), reconnue à l'échelle européenne

Cadaujac apparaît comme la « banlieue verte » de Bordeaux, une ville où il fait bon vivre.

2. Les Faiblesses

2.1. Proximité « relative » des grands pôles urbains de l'agglomération, nuisances sonores

- zone de transit subissant les nuisances et les aléas du trafic,
- Des projets de construction de lignes ferroviaires à grande vitesse exposent le territoire et la population à un risque supplémentaire¹¹ si le traitement acoustique n'était pas adapté aux futurs équipements pressentis

2.1.1. Conséquences du désenclavement des territoires à partir des années 60.

Selon l'INSEE, entre 1954 et 1999, l'agglomération bordelaise a absorbé à elle seule 85 % de la croissance départementale. La migration démographique a délaissé les centres pour conquérir les franges périurbaines, puis, à partir de 1982, à cherché à s'implanter vers les couronnes plus rurales.

- La ville de Cadaujac a tout naturellement franchi cette étape en se développant essentiellement durant cette phase.
- La compensation instinctive de la distance à parcourir entre le domicile et l'emploi s'est donc logiquement accompagnée par l'équipement des ménages en voitures.

En moins de 40 ans, les infrastructures de transports autoroutières et ferroviaires sont devenues

- des **alliées pour la desserte immédiate du territoire,**
- des **sources de nuisances sonores insupportables** pour leurs riverains en raison de l'accroissement inexorable du trafic, avec un impact certain sur la santé et sur le cadre de vie.

A cela s'ajoutent le prix et la superficie du terrain à bâtir, encore abordable par comparaison avec la majorité des communes de la CUB, du moins jusqu'au début des années 2000,

- sentiment d'avoir davantage d'espace à Cadaujac que dans un appartement en « ville ».
- **se traduit directement au niveau de la forme et de la superficie du logement individuel construit, ou recherché.**

2.1.2. Habitat, morphologie, mobilités et déplacements.

- État du parc locatif social existant au 01/01/2010 : = 124 logements sociaux
- Programmations à partir de 2011 : + 170 logements sociaux
- Objectifs par rapport à la loi SRU en 2010 : - 249 logements (manquants)
- soit un taux actuel de 6.64 % (objectif légal de 20 %)
- Sur 1868 foyers d'habitations recensés en 2010, 1712 maisons individuelles contre 156 appartements (soit 91%)

¹¹ Un projet de ligne à Grande Vitesse reliant Bordeaux à Toulouse est à l'étude depuis l'année 2005 sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement public Réseau Ferré de France
Rapport de Présentation - diagnostic – stratégies A21 (synthèses) - **Adopté par délibération du Conseil municipal : 29/06/11** -31

- **Projections à partir de 2014 : 2300 foyers (6500 habitants potentiels en appliquant un taux moyen de 2.8 personnes)**
- On peut clairement parler d'une **hégémonie de la maison individuelle**, caractérisant depuis les années 1980 la morphologie urbaine de Cadaujac.

Avec une majorité d'occupants ou propriétaires en maisons individuelles (91 %), le logement collectif et locatif reste marginal à Cadaujac, mais ce n'est pas une exception locale, bien au contraire.

- éventualité d'un parc locatif représentant 13 % du total des habitations principales pourrait être atteinte d'ici à 2013 : 300 logements sociaux, pour un total de 2300 foyers (1868 foyers au 1^{er} février 2011).
- Le parc locatif social, situé pour l'essentiel au cœur du tissu urbain, souffre néanmoins d'une desserte cohérente par les transports en commun, source de **démotivation pour les usagers potentiels**¹².

L'attente est forte et manifeste notamment chez les personnes âgées et dépendantes, et même chez les jeunes qui ne disposent pas d'aucun moyen propre de déplacement.

- Le recours au véhicule reste donc pour l'heure **une nécessité** en soi et non une volonté.
- **absence de liaisons douces** (cheminements piétonniers, pistes cyclables, voies vertes, zones de partages...), dont la réalisation requiert des leviers financiers importants que la commune, seule, ne peut mobiliser, **aggrave le phénomène d'insécurité routière**.

La mobilité et les déplacements sont désormais des enjeux incontournables pour asseoir un modèle durable du développement programmé de la ville.

- **La problématique du stationnement** est aussi la contrepartie du parc automobile,
 - organisation globalement anarchique dans les secteurs pavillonnaires
 - Dans les opérations d'ensemble, les parkings génèrent une **surconsommation d'espace** et d'emprise au sol.
- Ils contribuent à accroître **l'imperméabilisation des surfaces**, conduisant à s'interroger sur la gestion complexe des eaux pluviales en milieux urbains (étude pour réaliser sur un **schéma de gestion des eaux pluviales**).

La taille des ménages et la recherche d'un cadre de vie éloigné des contraintes des grandes villes encouragent la possession d'1 ou plusieurs véhicules en liaison avec le bien immobilier, adapté au modèle familial actuel : un noyau dur parental originel ou recomposé, entouré des enfants, dont la satisfaction des besoins et un certain niveau de confort exigent une superficie habitable conséquente (maison individuelle – de l'ordre de 110 m² en moyenne), de préférence en lotissements, à 150 € le mètre carré (prix du marché).

¹² La distance est relative : 1.5 km pour se rendre à la Gare, mais de 2 km pour l'arrêt de bus le plus proche
Rapport de Présentation - diagnostic – stratégies A21 (synthèses) - **Adopté par délibération du Conseil municipal : 29/06/11**

A l'inverse, les superficies moindres répondent majoritairement aux besoins des familles monoparentales ou aux ressources plus modestes.

- En matière d'habitat insalubre, un seul cas présentant une infraction au règlement sanitaire départemental (en septembre 2008)

2.1.3. Conséquences visibles du phénomène de la périurbanisation.

- Le phénomène de la périurbanisation a généré, en moins de 30 ans, un étalement inconsidéré des villes,
- L'éparpillement urbain qui s'est rapidement propagé sur l'ensemble du département a provoqué
 - o une saturation des infrastructures de transports aux heures de pointe,
 - o une organisation plus complexe des déplacements,
 - o et des dépassements de valeurs limites de bruit dans les zones habitées les plus proches de ces axes.

Au début des années 2000, les prix de l'immobilier ont explosé dans le département en raison d'une demande supérieure à l'offre locale et d'un alignement progressif sur les tendances du marché national.

- certaines catégories de primo accédants n'ont pas hésité à « s'expatrier » au-delà des aires d'influences économiques (plus de 35 kilomètres).
- D'autres pour des raisons financières ou de disponibilités foncières immédiates, se sont rapprochés au plus près des sources de nuisances, zones longtemps délaissées, et désormais convoitées (terrains en bordure d'autoroute, de la voie ferrée...).
- Des conséquences sur la santé sont à prévoir...
- Vivre à Cadaujac est donc un phénomène sociologique récent qui se caractérise aussi par l'âge moyen des constructions, car l'essentiel du parc du logement est postérieur à 1945 (85 % environ du foncier bâti actuel).

2.1.4. Les incidents sociaux potentiels militant pour la « fin d'un mythe ».

- Vue du ciel dans moins de 100 ans, **la France pourrait ressembler à un immense lotissement**
- **plus de monde et moins de place**, toujours plus de besoins, mais probablement moins d'offre.

Répondant à une logique individualiste, le mythe de la « maison au milieu du terrain » **concentre des sources potentielles de conflits et de cloisonnements sociaux**,

- parfois en sommeil,
- parfois exacerbées (relations de voisinages, espaces rendus hermétiques, phénomènes contestataires, pétitions de riverains, le NIMBY¹³ face aux projets nouveaux, recours devant les tribunaux, etc. ...).
- encourage la **consommation parfois excessive et irréversible des espaces**,
- contribue à l'**imperméabilisation des surfaces**,
- à la **difficulté de maîtriser les eaux pluviales** en milieu urbain, tout particulièrement lors d'intempéries revêtant un caractère exceptionnel¹⁴.

¹³ « not in my backyard » ou comment je veux bénéficier du progrès tant qu'il est chez les autres et surtout pas devant chez moi
Rapport de Présentation - diagnostic – stratégies A21 (synthèses) - **Adopté par délibération du Conseil municipal : 29/06/11** -33

- aboutit parfois à une **nouvelle subdivision des terrains sans cohérence**, et parfois dictée par les lois d'un marché foncier tendu
- **crée alors des nouveaux schémas** que les fonctions initiales ne peuvent plus absorber (difficultés de stationnement, risques d'engorgements, dégradations de voirie, servitudes et passages communs...).

Dans une société qui n'a jamais été autant en mesure de pouvoir communiquer partout et par tout temps, il peut asservir la communication entre les individus à son plus strict minimum jusqu'à l'indifférence la plus totale (pour éviter les voisins, édifions un mur...)

Ce modèle peut être un sérieux **frein à la cohésion sociale**, en mettant en place une organisation s'avérant en **opposition avec l'épanouissement des individus**.

2.1.5. Le coût de l'étalement urbain et les vulnérabilités.

- 30 ans d'urbanisme purement opérationnel sans véritable trame (planification pure)
- tolérance d'un habitat diffus, excentré et dans des zones sous-équipées, ou dans d'autres parfois remblayées pour écarter le risque d'inondation, obligent désormais la collectivité à moderniser ou à renforcer les réseaux essentiels :
 - eau, assainissement, défense incendie,
 - éclairage public, électrification,
 - enfouissement et mises aux normes diverses,
 - entretien des voies publiques et de leurs dépendances, mise aux normes d'accessibilité...
- **Certaines routes communales sont d'anciens chemins ruraux ouverts à la circulation publique.**
- nécessitent une réadaptation de gabarits (reports de trafics liés au développement des nouvelles activités périphériques)
- génèrent des dépenses complémentaires, puisqu'obligatoires (budget de 100 000 euros en 2010).
- exposition aux risques naturels de certaines habitations (lotissements situés en zone rouge) : **impact désastreux sur les biens, les personnes** et la réhabilitation des réseaux souterrains

La prise en compte du facteur financier au regard de la prévention et de la promotion d'une véritable culture citoyenne sur les risques majeurs est un enjeu à part entière de développement durable.

¹⁴ Ruissellements en milieux urbains reconnus en catastrophes naturelles (juin 2008)

2.1.6. Une population urbaine dans un dispositif intercommunal à dominante rurale

- **2002 : intégration à la Communauté des Communes de Montesquieu**
- principales compétences : le développement économique et l'aménagement de l'espace.
- depuis 2006, de nouveaux blocs transférés : logement, gestion des bassins versants, petite enfance, aménagement numérique, transports scolaires pour les établissements du secondaire, approvisionnement en eau de substitution...
- jeunesse de la CCM par rapport à la CUB (1966) mais c'est surtout par sa **ruralité**, par sa richesse environnementale et agronomique que l'on retrouve des **similitudes fortes avec le territoire cadaujacais**.

Le territoire communautaire comprend 13 communes dont 9 à dominante rurale aux tailles hétérogènes, allant de 581 à 9157 habitants

- le chef lieu de canton (La Brède) n'est pas le pôle urbain majeur constitué par Cadaujac et Léognan.
- besoin d'accéder pour une population majoritairement issue du vivier de la CUB à un niveau équivalent de prestations ou de services au local

C'est ainsi le cas pour la collecte des déchets ménagers, la modernisation et l'entretien du réseau routier, son aménagement sécuritaire ou visuel, les activités ou les infrastructures sportives et de loisirs, le volet des transports en commun, le volet de l'assainissement, l'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques, la valorisation des milieux naturels, ...autant de compétences réparties, maintenues ou transférées et qui ne sont pas parfois lisibles ni visibles pour les administrés non avertis, profanes ou peu concernés par les institutions locales.

2.1.7. Cadaujac, la ville « verte » et le point « noir » du bruit

- point noir du bruit autoroutier en France depuis 1995.
- 2008 : la commune a réalisé la **cartographie du Bruit** sur son territoire en provenance des infrastructures autoroutières et ferroviaires, puisque relevant d'une agglomération de plus de 250 000 habitants (P.P.B.E. en 2009)
 - Financé sur son budget propre
 - avec la ville de Paris, en 2008, les deux seules collectivités locales à en disposer.
- en 2010 : 196 000 € pour la protection des ultimes quartiers le long de l'A62
- La pollution sonore et ses conséquences directes (risque pour la santé, coût financier en protections phoniques individuelles et collectives)
- Quelles alternatives par le développement de l'offre ferroviaire (projet de Ligne à Grande Vitesse pour 2020) ?

2.2. Manque de lisibilités fonctionnelles, culturelles et touristiques (principaux points)

2.2.1. Pertes d'identités progressives, déclin des usages, inadéquation des structures.

👉 Un trésor à redécouvrir : le Parc du Château.

- 11 hectares en nature de près situés en centre-ville
- site touristique et de loisirs le plus stratégique de la commune.
- marque l'interface visuelle de la zone urbaine avec le bocage humide de la Basse Vallée de la Garonne.
- manque chronique de signalisations touristiques, indicatives ou fonctionnelles.

L'ensemble n'est pas valorisé. Dans les pratiques, le site offre potentiellement un lieu idéal de détente pour la population, avec un city stade multisports installé en 2008 et d'une aire de jeux pour les petits, mises en service à l'été 2010.

- à l'exception des habitués, **peu de personnes connaissent précisément les fonctions de l'ensemble.**

La collectivité s'est également associée avec les élèves paysagistes de l'Ecole d'Architecture de Bordeaux, de février à mai 2011. Deux agents ont été jurys lors de la présentation individuelle des étudiants à l'examen de fin d'année sur l'aménagement et la liaison de cet ensemble avec le bocage humide :

- 31 étudiants, 31 projets, des idées multiples qui ont été également présentées le 8 juin 2011 à la population dans le cadre d'une exposition publique à la Salle Polyvalente.

La reconnexion de ce parc avec les fonctions d'une ville appelée à connaître une croissance importante est incontestablement un enjeu majeur pour garantir, par la voie de la détente et de la découverte, l'épanouissement des individus.

👉 Autre cas, autre enjeu : le marché de plein air dominical.

- Sur la Place de l'Église à l'été 2009,
- volonté de redynamiser les activités centrales, de recréer un lien humain, et de sensibiliser la population aux produits du terroir.
- concurrence de ceux dont la renommée est enracinée dans les pratiques
- manque de manifestations thématiques et d'événements rassembleurs, le succès prometteur des débuts végète depuis plusieurs mois, au risque à nouveau de disparaître de l'intérêt collectif.

Conserver et soutenir ce Marché est un enjeu local de développement durable.

👉 Les établissements recevant du public

- salle polyvalente de 150 places pour les spectacles de scène, et les repas de groupes, dans l'enceinte du Parc du Château.

- principal établissement à grande capacité, mais l'offre n'est plus adaptée à la demande, et le manque de locaux se ressent.
- les manifestations subsidiaires se généralisent, et sont parfois sources de conflits entre utilisateurs et associations « concurrentes ».

A deux pas, le Château, monument historique inoccupé et dégradé, pourrait convenir pour accueillir des conférences, des expositions ou des concerts.

- projet ambitieux qui nécessite des fonds et l'opportunité de le réaménager dans un contexte financier difficile pour les collectivités, marqué par la rigueur budgétaire et l'encadrement scrupuleux de la dépense publique.
- L'Hôtel de Ville fait office de galerie d'art pour les vernissages culturels mensuels : peinture, sculpture, gravures, photographies...et la frontière est parfois ténue entre la libre expression artistique au contenu explicite ou engagé et le risque provoquer involontairement des troubles à l'ordre public...

2.2.2. Limites dans les domaines des activités de loisirs et sportives.

La conception et la configuration actuelle du Parc du Château, en période de nuit, est potentiellement anxiogène :

- absence d'éclairage, immensités et espaces inoccupés, liberté et large accessibilité en l'absence de mesures de fermeture au public
- la fréquentation peut être détournée en un lieu de rassemblement source d'insécurité pour le voisinage et pour l'usager occasionnel seul ou en infériorité numérique confronté à un effet de « groupe » sociologiquement dominateur.
- La journée, en dehors des cours (proximité du collège) ou par temps de pluie, les espaces abrités sont parfois réappropriés de manière anarchique (accumulation de bouteilles, débris, etc...)

Au niveau des loisirs mis en place par la ville, le CCAS s'investit et s'illustre également depuis 2008 avec les opérations « *tous au stade* » pour soutenir l'équipe de football des Girondins de Bordeaux.

- Mais au-delà des activités organisées par le Centre de loisirs sans hébergement jusqu'à 17 ans (400 enfants par an en moyenne), les équipements et les structures communales ne sont pas adaptés pour les jeunes de plus de 18 ans.

L'intérêt du réseau associatif local, notamment sportif, prend alors tout son sens, ou bien chacun est contraint de prendre sa voiture pour aller se divertir ailleurs.

A défaut de mobilité, et lorsque les parents travaillent la journée ou sont absents, les adolescents et les jeunes s'occupent comme ils le peuvent.

- Certains sont parfois strictement livrés à eux-mêmes.
- D'autres, plus vulnérables, peuvent être exposés à certaines formes d'anomie avec une succession d'hypothèses et de scénarii négatifs :

- socle éducatif restreint,
- fragilité psychologique résultant d'un milieu familial complexe,
- ennui et mal-être, pertes de repères sociaux et d'objectifs,
- risques de mauvaises fréquentations,
- exposition au tabac et à l'alcool, aux drogues et stupéfiants, situations d'échec scolaire...

➔ **La prise en compte des besoins innés des jeunes est un enjeu de développement durable qui conforte l'épanouissement des individus pour un bien être social général.**

2.3. Des projets et des investissements nécessairement sélectifs.

Les concours financiers (subventions et dotations) voués progressivement à diminuer ou de plus en plus conditionnés à des critères d'éligibilité drastiques posent clairement la question de la capacité communale à maintenir un niveau correct d'investissement sans accroître la dette publique ni trop peser sur la fiscalité locale.

➔ Certains aménagements programmés en 2009 (travaux de sécurisation des routes...) ont été différés à 2011 et au-delà: il s'agit notamment du centre Bourg et du quartier du Bouscaut.

Les autres programmations entrant dans le cadre de la « CAB¹⁵ » (mise à l'étude depuis 2006) ne seront effectives qu'à compter de 2012, et jusqu'en 2015.

➔ Pour certains administrés dont les besoins et les attentes ont déjà été exprimés, l'action publique souffre de visibilité : lenteur, lourdeur, voire hermétisme.

2.4. Ruptures dans la continuité de la chaîne des déplacements, absence de liaisons douces

- ➔ réseau des pistes cyclables inexistant malgré la présence de 600 collégiens et de 300 élèves du groupe scolaire.
- ➔ Un schéma intercommunal est à l'étude depuis 2007 n'a pas encore été approuvé.

La circulation des vélos sur la chaussée reste donc l'unique moyen de « déplacement doux » avec les conflits d'usages qu'ils génèrent, et les risques auxquels les plus vulnérables sont exposés, notamment chez les jeunes.

- ➔ A de rares exceptions près, ou dans les opérations immobilières récentes, les trottoirs sont inaccessibles dans de nombreux secteurs.
- ➔ garantir la continuité de la chaîne des déplacements : le Plan d'Accessibilité à la voirie et aux espaces publics, voté en 2010, mais requiert près d'1 million d'euros pour n'effectuer de que « simples » mises en conformité...

¹⁵ convention d'aménagement de Bourg avec le département
Rapport de Présentation - diagnostic – stratégies A21 (synthèses) - **Adopté par délibération du Conseil municipal : 29/06/11**

3. Le diagnostic partagé, ou le territoire vu par les Cadaujacais

Synthèse de l'enquête d'évaluation

3.1. « Difficile de trouver sa place », la nouvelle dynamique démographique de l'espace Cadaujacais

- La ville de Cadaujac est perçue comme étant une **opportunité d'ascension sociale**, avec un accès à une école de qualité
- la migration vers un espace rural constitue un **moyen d'échapper à la dégradation des conditions de vie dans les villes**.
- ➔ Une partie des résidents est donc particulièrement attentive à son **cadre de vie** et à la valeur de sa propriété que les nuisances et pollutions peuvent déprécier.

Il existe une différence significative entre les personnes propriétaires de leurs biens immobiliers et les locataires, nouveaux arrivants sur le territoire.

Ces derniers, représentant actuellement une minorité au sein de la population cadaujacaise, regroupent le plus souvent des jeunes ménages attirés par un cadre de vie calme et plus accessible. La plupart du temps, ces **ménages ne sont pas vraiment stabilisés géographiquement** et sont des salariés mobiles travaillant hors de la commune.

- ➔ Il peut donc paraître logique que cette partie non négligeable de la population soit amenée à jouer un rôle indispensable dans l'attractivité du territoire.
- ➔ Mais leur insertion dans un collectif est nécessairement plus longue et conflictuelle.

Les conflits d'usage pour les mêmes espaces provoquent de nombreux conflits liés à l'usage de l'espace, en particulier dans les espaces périurbains comme Cadaujac.

- ➔ **Les conflits d'usage dus au cadre de vie résidentiel.**

Les résidents recherchent un cadre de vie agréable dont l'originalité repose sur trois composantes clés qui s'emboîtent et qui composent le **capital spatial habitat** : le logement individuel (maison individuelle en propriété et son espace vert attenant), l'accès au centre d'emploi permis par la voiture, la nature préservée composée d'aménités pouvant être affectée par des nuisances.

Émergence d'un nouvel espace périurbain marqué par une diversification socio professionnelle : au départ, vivre dans un lieu éloigné des centres-villes était un choix de vie mais avec l'augmentation du carburant et l'allongement de la distance domicile-travail, ce choix de vie devient aujourd'hui **problématique**.

3.2. Le développement durable, une idée qui fait son chemin, ou le degré de citoyenneté écologique de la population Cadaujacaise.

La notion de développement durable a pénétré tardivement en France, c'est pourquoi bon nombre d'habitants la situe vers la fin des années 1990. Pourtant, et sur ce point nous pourrions en dire beaucoup, certains Cadaujacais intègrent dans leurs gestes quotidiens ce principe depuis fort longtemps...**sans le savoir**.

- certains n'hésitent pas à dire que l'éclairage public est, dans certains cas, inutile et qu'ils ne sont pas contre une régulation ds ces derniers, (veiller à une gestion des horaires d'éclairage par la ville ou l'association syndicale qui soit fonction du rythme des saisons)
- d'autres ont déjà adopté, au quotidien, des gestes qui ne sont plus perçus comme étant contraignants...le tri sélectif, stop à la pub dans les boîtes aux lettres, l'attitude au volant, une diminution progressive dans leur consommation d'eau ou d'électricité, etc...
- certains ont organisé entre eux des échanges de fruits et légumes selon la disponibilité de leur potager
- d'autres encore se sont penchés sur la question de la filière énergétique en améliorant leur habitat par le biais du photovoltaïque.
- certains n'hésitent pas à éduquer, dès à présent, leurs enfants dans le respect des principes du développement durable.

3.3. Difficile de mobiliser une véritable participation citoyenne

Malgré la volonté communicante de la ville et les nombreux supports déployés pendant 12 mois, le taux de participation de la population est très nettement en dessous des attentes.

Mais les causes s'expliquent même si la **difficulté reste entière : le fait de parvenir à nouer un dialogue étroit avec la population qui est soumis à de multiples distorsions : TEMPS, ENVIE, COMPETENCES**

➤ **Envie de participer ?**

- ➔ on assiste à un phénomène de déresponsabilisation en masse chronique, mais qui n'est pas propre à la ville. C'est un constat global, à l'échelle des projets qui « *ne parlent pas* » et qui dépassent des intérêts purement individuels.

Si ce « 1 % » symbolique de foyers s'estime alors concerné, il serait présomptueux de s'en tenir à une affirmation péremptoire, en cela que tout va donc bien à Cadaujac.

- ➔ Aucune réclamation à faire ? Les 7 et 8 juin 2011, un stagiaire affecté à la « Mission Agenda 21 » de la ville a donc réalisé une enquête sur le terrain pour enrichir le partage du projet avec la population (sondages supplémentaires).

➤ **Manque de temps ?**

Il est dû en partie au trajet domicile-travail et l'impossibilité pour les Cadaujacais de s'impliquer pleinement.

Ce qui n'empêche pas un attachement ou un enracinement à un lieu comme une maison, un quartier, un lotissement...comme l'ont souligné certains Cadaujacais.

► **Les réunions publiques n'intéressent pas,**

lorsqu'il s'agit de débats concernant des thèmes particuliers qui touchent seulement une partie de la population, plutôt que des thèmes politiques plus généraux.

La « réunion publique » au sens purement administratif, et l'hermétisme que cela véhicule, reste parfois encore chargée de préjugés :

- présage une annonce politique de dernière minute,
- un projet que l'on nous cache mais avec lequel il faudra bien composer un jour ou l'autre,
- un moment où l'on ne fait que subir, où « ils s'écourent parler, nous parlent et de toutes façons ne nous écouteront pas ! », le temps de prendre ce que l'on voulait entendre, et vite rentrer chez soi avant le match... ?!

A retenir : pas de « réunions publiques » en démarche Agenda 21 à Cadaujac, uniquement des « ateliers » !

► **Le développement durable est perçu comme une tendance,**

qui n'aurait pas, pour certains, de répercussions immédiates sur le cadre de vie, la problématique du développement durable étant pour eux trop complexe (manque de clarté, les bénéfices sur le court terme sont difficiles à voir...)

Cependant, force est de constater que le contenu juridique du développement durable était encore mal défini, du moins jusqu'à la récente loi Grenelle de juillet 2010. Il semble donc logique que l'on s'y perde, surtout pour un public « profane ».

- Cela peut également induire un **désintérêt** quant à des questions qui nous dépassent.
- Un sentiment d'**impuissance** quant à l'ordre écologique en place ainsi qu'une certaine **méfiance**.

► **La faiblesse de notre culture environnementale**

Si la France est désormais en voie de rattraper son retard sur d'autres pays en la matière, nous pouvons aussi incriminer une certaine déresponsabilisation de l'individu par la collectivité.

- émergence d'un sentiment fort de lassitude, de résistance, voire de **rejet**, quand à la notion même de développement durable, qui envahit toutes les sphères possibles ; certains n'hésitent pas à s'en servir et à la détourner de son objectif premier.

Ces stratégies n'ont pas échappé au citoyen lambda qui se voit **donner des leçons sur son savoir-vivre et contraint de changer son comportement.**

Seulement, tous ne sont pas égaux face au changement...**et les plus vulnérables**, en raison de contraintes sociales ou financières, ne peuvent intégrer, comme ils le souhaitent, la dynamique du changement :

- perçue alors non plus comme une nécessité pour le bien commun, mais comme un fardeau supplémentaire à leur égard, **une « dictature paradoxale », surtout quand on parle de gouvernance...**

Des contraintes étaient déjà présentes bien avant l'introduction du développement durable dans le quotidien, et le souci premier des populations reste de **vivre convenablement en fonction de leurs moyens**.

3.4. Les « exclus du développement durable » ?

- participants « potentiellement concernés », et susceptibles de se révéler en opposition par rapport au modèle sociétal actuel de Cadajac (propriétaires, familles attachées au territoire depuis plusieurs générations...)
 - La catégorie « **jeune et dynamique** » (dont les étudiants).
 - **les locataires**, la force montante sur le territoire mais il n'est pas encore assez intégré au sein de la dynamique communale, et à qui **le quartier « ne parle pas »** (mobilité due au travail, horaires non fixes, stress dû aux transports essentiellement individuels).

3.5. Autres constats globaux

- La prise en compte des rapports qualité-prix dans tous les modes de consommation
- « Chère Voiture ! »... Elle reste à Cadajac l'unique moyen viable pour se déplacer (le vieil adage « le temps c'est de l'argent » est toujours d'actualité).

3.6. Les « Brèves », un magazine incontournable

- « **Les brèves sont trop brèves !** » selon la citation d'un habitant, qui s'intéresse de près aux questions politiques et sociales de sa commune, et qui n'hésite pas à apporter cette publication dans les transports pour le lire.
- **L'électeur s'efface au profit de l'habitant**, situé spatialement et socialement, et cela témoigne de l'intérêt de la population pour le développement des journaux municipaux (qui doivent être distribués au format papier).

Cela résulte d'une demande particulière de la part d'un certain nombre d'habitants pour deux raisons :

- soit l'indisponibilité d'un accès internet pour les personnes âgées,
- soit le développement de l'utilisation d'ordinateur comme outil de travail, ce qui ne motive pas les habitants à se replonger devant un écran d'ordinateur après le travail.)

Certains ont rencontré également un autre problème concernant « les brèves » : un retard dans la distribution induit celui du retour de l'information et de l'événement.

3.7. Diffusion des informations générales

Le public participant soulève une déficience quant à l'affichage public au sein de la commune.

Sur le volet de la distribution d'un leaflet à 1900 foyers (présentation de la démarche A21 et les principes de développement durable) : le flyer a été jugé intéressant, **mais beaucoup trop général et abstrait...**et la référence à la commune de Cadaujac trop floue.

- La population éprouve le besoin de se sentir concernée par les changements qui l'entourent.
- Pour d'autres, c'est un décalage entre les discours et les réalisations.

3.8. Des pierres, des habitants, des idées

A travers le questionnaire Agenda 21, les demandes sont récurrentes :

- ➔ **présence d'une piste cyclable dans la commune, à court terme.**
- ➔ **besoin pressant concernant les espaces verts...**

Cadaujac est un espace de transit et non pas un espace où les gens prennent leur temps ; certains éprouvent le besoin de retrouver ce sentiment de détente et de sédentarisation.

- ➔ Une autre idée venant des habitants concerne le développement du fleuve en tant que vecteur de transport durable... Un **bus fluvial pourrait bénéficier d'un potentiel important...**

Toutes ces pistes convergent au final vers une même idée : **l'attente forte des Cadaujacais quant à l'amélioration des transports collectifs.**

4. Diagnostic partagé : premières pistes de réflexions pour des stratégies envisageables ... ?

- ☞ prise de conscience transmise par les enfants au cœur du foyer familial
- ☞ Favoriser et développer une prise de conscience collective dès le plus jeune âge, dans la lignée du principe du développement durable
- ☞ Prendre des mesures « impopulaires » au départ, mais accompagner la démarche par la communication
- ➔ très difficile voire périlleux d'imposer une décision qui contrarie les habitudes et dont on ne comprend pas l'intérêt (exemple : réglementer la circulation automobile lors des pics de pollution, créer des zones piétonnes...)
- ➔ Mais pour les riverains directement touchés par des nuisances sonores dues aux transports terrestres, c'est une **reformulation politique et concrète de leur demande à la base, donc en leur faveur.**

Avec pour enjeu le « bien-être » des individus, la décision fondée sur une « mesure de police » converge dans le socle du développement durable.

- les décideurs publics locaux sont assujettis à une obligation de moyen qui mute sans délai en résultat, à l'anticipation, puis à l'action faute de n'être constamment rattrapés par l'urgence du quotidien.
- **La primauté de l'intérêt général sur l'individualisme exige parfois bien des sacrifices.**

☞ Intégrer une meilleure culture du risque

- Vouloir croire que le quartier dans lequel on réside est à l'abri des catastrophes naturelles ou technologiques est une illusion : **le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais.**
- Mais les atteintes aux biens et aux personnes nous affectent plus qu'autrefois, parce que les vulnérabilités et les activités humaines se sont multipliées là où précisément l'aléa était connu de tous, et de tout temps.

L'information de la population sur la conduite à tenir en cas de problème est l'une des seules parades pour faire face à une crise.

5. Conclusion du diagnostic partagé

- D'inspiration participative, la décision de l'action s'est retraduite en une volonté d'agir **en « accompagnateur »** de la population de Cadaujac **dans l'acte d'apprendre.**
- inviter au respect du partage de l'espace par et pour tous les usagers,
- parvenir à concilier l'aspiration des français pour le logement individuel dans des constructions denses, économes en foncier et proche des centres-villes.

Quelles seraient les nouvelles formes urbaines à moyen terme pour Cadaujac encadrées dans des espaces de protections, et en tenant compte de sa spécificité, mi-rurale, mi-urbaine, un territoire ayant évolué de manière hybride (ni petit village, ni grande ville) : **l'économie de l'espace devrait s'apprécier avec l'harmonie des hauteurs.** Ne pas dépasser un niveau inférieur ou égal à « R+3 » s'avèrerait un compromis satisfaisant pour garantir l'essentiel de mixités qu'appellent un renouvellement urbain pensé et maîtrisé.

Plébiscité à chaque nouveau sondage, cet « appétit » national pour la maison individuelle doit être relativisé.

- les structures familiales changent, et les usages aussi.
- Aujourd'hui, 2/3 des ménages se composent d'une ou deux personnes seulement : y a-t-il alors un réel « besoin » à vouloir vivre dans une « maison » ou sur un terrain de plusieurs milliers de mètres carrés ?
- De même qu'avec le vieillissement de la population, de plus en plus de gens quittent les lotissements pour réintégrer les centres bourgs, plus denses et mixtes.

Le budget des ménages rentrent aussi en compte, difficulté de se rendre propriétaire d'une maison.

Les collectivités territoriales ne sont pas à l'abri d'une poussée de fièvre « NIMBY » dans la gestion quotidienne de leur territoire.

(Détail du questionnaire : voir le dossier « intégral ».)

Des actions, en attendant l'Agenda 21

1. Année 2007 : adoption du Plan Communal de Sauvegarde et création d'une réserve communale de sécurité civile

Les communes couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.), doivent élaborer un dispositif de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recenser l'ensemble des moyens disponibles pour mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

→ **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est cette synthèse.**

Cadaujac fut parmi les premières communes girondines à disposer d'un PCS et d'une réserve communale de sécurité civile qui compte, en 2011, une quinzaine de membres volontaires.

2. Année 2008 : vote du Plan Local d'Urbanisme

- 2001 : risque d'une pénurie « foncière », mise en révision son Plan d'occupation des Sols voté en 1989, pour débloquer de nouveaux espaces, mais dans le respect d'un équilibre fondamental : protéger la viticulture et préserver les zones naturelles de la pression foncière.
- Depuis 2010, les opérations groupées d'habitats se généralisent pour des questions évidentes de rentabilité, avec de nouveaux flux de circulation, de nouvelles incertitudes quant à la gestion des eaux pluviales, superficielles ou souterraines.
- de nouveaux terrains, plus « accessibles » financièrement pour leurs jeunes acquéreurs, se situent bien souvent au plus près des zones « délaissées », qui acceptent, en retour et pour des raisons aussi de prix, de subir les nuisances et les contraintes (bruits de l'autoroute, de la voie ferrée, de la route nationale hors agglomération, petits hameaux excentrés sous-équipés, nécessité de prendre quotidiennement et continuellement sa voiture...).

A partir de ces constats, la municipalité a décidé en mai 2010 de prescrire une révision de son Plan Local d'Urbanisme avec 4 objectifs :

- **Protéger l'architecture et le patrimoine local**
- **Densifier autrement, pour un avenir indépendant des déplacements,**
- **Se développer dans la performance, la consistance et l'égalité**
- **Reverdifier le Plan Local d'Urbanisme en liaison avec un schéma de gestion des eaux pluviales.**

3. Année 2009 : vote du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

En novembre 2009, le conseil municipal répond aux exigences de la Directive Européenne 2002/49 en arrêtant le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (le P.P.B.E.), à partir de la cartographie du bruit de l'ensemble des infrastructures de transport, réalisée l'année précédente.

Ce plan reste une exception locale (élaboration dans le respect des délais).

4. Conclusion : le développement durable, mais à quel prix ?

La recherche d'un développement durable du territoire a un impact financier pour la collectivité.


Des actions curatives


- participation communale à la construction d'isolations phoniques le long de l'A62 : 700 000 euros pour un ouvrage dont elle n'est pas gestionnaire alors qu'il a remodelé les fonctions urbaines de la ville de façon irréversible.
- La question des inégalités spatiales reste en suspens : pourquoi protéger un quartier déterminé au détriment des autres ?

Des actions préventives

- La réalisation d'études (PCS, Plu, PPBE, Plan d'Accessibilité, Diagnostics de Performances énergétiques...) n'est pas « concrète » pour le citoyen, et les effets sont peu visibles.
- Certains documents contribuent à l'information préventive citoyenne (PCS, P.P.B.E....)
- D'autres constituent un règlement de plus dans l'ordonnancement juridique en pleine inflation normative,

Pour les collectivités locales et leurs établissements publics, la recherche d'une consommation responsable est aussi dictée par la réduction des déficits publics pour un retour urgent à l'équilibre.

 principe de base en comptabilité publique

 Cette recherche de « responsabilité » nécessite, au-delà de l'obligation de réduction des dépenses de fonctionnement, l'adhésion et la participation active des agents en charge de faire vivre leur Service au public, et dont les frais constituent le premier poste de dépenses d'une collectivité.

5. La synthèse du diagnostic

LES FORCES

- Héritage historique
- Positionnement géographique
- Dessertes, services, structures, tourisme
- Dynamisme urbain
- Patrimoine protégé
- Assainissement du territoire
- Dynamisme économique local
- Faible précarité, délinquance marginale
- Zones commerciales en périphérie immédiate
- Accès aux soins facilité

LES FAIBLESSES

- Proximité relative des grands pôles urbains
- Habitat, morphologie, mobilités, déplacements
- Prix à payer de l'étalement urbain
- Population à dominante urbaine dans un dispositif intercommunal rural
- Ville verte, point noir bruit
- Manque de lisibilité culturelle, fonctionnelle, touristique
- Rupture continuité chaîne des déplacements
- Absence de liaisons douces

LES FORCES

territoire globalement homogène et aux activités multifonctionnelles

- habitat résidentiel
- pas de zone urbaine sensible
- commerces de proximité
- activités économiques
- hypermarchés, galeries commerciales, loisirs & cinémas (rayon de 5 km)
- activité touristique ciblée
- taux de chômage conjoncturel
- précarité et délinquance marginales

territoire relativement bien préservé

- des facteurs de risques industriels type SEVESO
- des nuisances du trafic aérien
- de la pression urbaine ; 50% du territoire efficacement protégés par la prévention et l'identification des risques naturels (PPR inondations, argiles, feux de forêts, risque de sismicité faible) ; par des zones agricoles classées

territoire aux espaces reconnus d'enjeux majeurs

- agriculture, viticulture : terroirs AOC Pessac Léognan
- biodiversité (zones humides), reconnue à l'échelle européenne : réseau Natura 2000

LES FAIBLESSES

Hégémonie de la voiture et de la maison individuelle

Conceptions de certains aménagements ayant concouru au grignotage irréversible des espaces

Développement des conflits d'usage dus au cadre de vie résidentiel

Tendance à l'hermétisme, au repli sur soi

Manque d'accessibilité et discontinuités dans la chaîne des déplacements

Insécurité des déplacements

Absences totales : de liaisons douces, de transports en commun dans le centre ville

loisirs et divertissements limités pour les jeunes entre 16 et 24 ans

Des espaces récréatifs et de respirations en attente d'aménagement (Parc du Château)

Actions préventives : Études, plans, documents (PCS, Plu, PPBE, Plan d'Accessibilité, Diagnostics de Performances énergétiques...) : peu visibles, pas « concrets » pour le citoyen, règles supplémentaires = inflation normative

Actions curatives : prix des isolations phoniques, efficacité et choix des secteurs à protéger contestés par les riverains

Synthèse des enjeux

Axes stratégiques et stratégies d'actions

1. Inventaire des principales normes et documents concernant directement le territoire et les citoyens Cadaujacais

Description	sigle	Finalité	échelon	Date	Force / rapport	Auteur
Cartographie du Bruit	CB	Modélisation des niveaux de bruit liés aux infrastructures	communal	2008	informatif	commune
Document d'Information communal sur les risques majeurs	DICRI M	Synthèse des mesures préventives à adopter en cas de crise	communal	2005	Informatif	Commune
Plan Communal de Sauvegarde	PCS	Gestion des crises, organisation et diffusion de l'alerte de la population, sécurité civile	communal	2007	Informatif et organisationnel	commune
Plan d'Accessibilité à la voirie et aux espaces publics	PAVE	préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus selon les règles d'accessibilités handicapés	communal	2010	Informatif (annexe Plu)	commune
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	Ppbe	plans d'action pour prévenir les effets du bruit, réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, protéger les zones calmes	communal	2009	Informatif (annexe du Plu)	commune
Plan de Prévention du Risque Inondation	Ppri	Servitude et document d'urbanisme – mesures contre les inondations (risques majeurs)	intercommunal	2005	Opposable + conformité avec Plu (supérieur)	Préfet
Plan de protection de l'Atmosphère	PPA	objectifs de qualité de l'air à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants	régional	2006	Stratégique et prospectif	Préfet
Plan Local d'Urbanisme	Plu	Urbanisme de projet, planification, réglementation	communal	2008	Opposable, compatible, conforme	commune
Plan Régional Santé et Environnement	PRSE	Faire évoluer les comportements pour améliorer la qualité de vie, réduire les inégalités environnementales	régional	2011	Stratégique et prospectif	
Programme Local de l'Habitat	PLH	Définition d'une politique locale commune à un territoire pour le logement social	intercommunal	2009	compatibilité	Comm. de communes
Règlements communaux divers	DIV	Voirie, Services Publics Assainissement	communal	2003.	Opposable aux tiers	commune
Schéma de Cohérence Territoriale	Scot	Orientations fondamentales de l'organisation d'un territoire	intercommunal	2001	compatibilité	SYSDAU
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SDAGE	Gestion, protection, état, objectif de qualité de la ressource	interrégional	2010	Compatibilité Plu (supérieur)	Préfet
Schéma Directeur d'Assainissement	SDA	Délimitation des zones du territoire relevant ou non de l'assainissement public	communal	2010	Opposable (annexe Plu)	commune
Schéma de Gestion des Eaux Pluviales	SGEP	Gestion et préconisations, cartographie des réseaux et des dysfonctionnements- art. L2224-10 du C.G.C.T.	communal	2012	Opposable (annexe Plu)	commune
Zone d'appellation d'Origine Contrôlée	AOC	Définit de manière qualitative une zone géologique pour son potentiel agronomique	communal	1937	Informatif (annexe Plu)	INAO
Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles	ZPENS	Zones de protection – acquisition par le département lors d'aliénations volontaires ; valorisation, ouverture au public	communal	1997	Opposable (annexe Plu)	CG33

2. Analyse préparatoire aux orientations stratégiques

CONSTATS GLOBAUX	types de "RISQUES"	ENJEUX	PISTES DE REFLEXIONS A EXPLORER
<ul style="list-style-type: none"> commune bicéphale (Bourg /Bouscaut) 	<ul style="list-style-type: none"> perte d'identité progressive, banalisations, développement mal contrôlé 	<ul style="list-style-type: none"> Unifier l'identité du territoire 	1. créer une trame visible entre les quartiers
	<ul style="list-style-type: none"> déconnexion habitat / transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> créer de l'urbanité 	2. améliorer la signalisation routière, touristique, fonctionnelle et la qualité des cheminements
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une voie classée à grande circulation (ex RN) urbanisation linéaire (puis développement en second rang) 	<ul style="list-style-type: none"> dangerosité de certains accès, hors agglomération (sorties directes) Sur-utilisation des accès existants par des nouveaux usagers 	<ul style="list-style-type: none"> pertinence des limites d'agglomération actuelles 	3. Étudier l'opportunité de revoir les limites actuelles d'agglomération (extension, réduction) 4. Créer un règlement de publicité ou procédure similaire 5. Réflexion sur le devenir des accès directs (au niveau des grands axes)
<ul style="list-style-type: none"> Affichage publicitaire ou enseignes inesthétiques 	<ul style="list-style-type: none"> Prolifération, infractions Sécurité routière (déconcentration au volant...) 	<ul style="list-style-type: none"> lutte efficace contre la pollution visuelle Aménagements routiers (domanialités diverses) – sécurité routière 	
<ul style="list-style-type: none"> desserte et consistance des réseaux publics satisfaisants 	<ul style="list-style-type: none"> usure progressive, dysfonctionnements ponctuels, sous-dimensionnement, consommations énergétiques vulnérabilité (neige, tempêtes...) 	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement, investissements, enfouissement Numérisation du territoire 	6. s'inscrire dans des démarches innovantes, performantes et durables (éclairage, voirie, etc...) 7. emploi de techniques, matériaux et composés respectueux de l'environnement 8. réduction des coûts d'entretien
<ul style="list-style-type: none"> voirie communale mal hiérarchisée et de qualité médiocre 	<ul style="list-style-type: none"> anciens chemins ruraux ouverts à la circulation publique maintien de servitudes de passages et conflits entre usagers défauts d'accessibilité coûts des mises aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> solidariser les jonctions entre les quartiers, accessibilité 	9. entretien et modernisation 10. plan de circulation 11. Mise en application du plan d'accessibilité
		<ul style="list-style-type: none"> redonner de la lisibilité 	12. Créer de véritables déplacements doux 13. Espaces de partages d'usages
		<ul style="list-style-type: none"> réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le réchauffement climatique 	14. Étude d'un itinéraire de délestage
<ul style="list-style-type: none"> attractivité du territoire (foncier encore financièrement accessible) enseignes commerciales visibles depuis l'autoroute 	<ul style="list-style-type: none"> positionnement publicitaire banalisation des activités industrielles (entrepôts, logistique, stockages...) ignorance, ou désintérêt culturel et patrimonial 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité touristique (viticulture, agriculture) 	15. Boulevard des Vins 16. Critères de destination des constructions sélectifs (moins d'entrepôts...) 17. Amener des activités tertiaires 18. Dynamiser la vie dans le centre (bars à thèmes, petits commerces...)
<ul style="list-style-type: none"> Pas de « rue commerçante » ni piétonne manque de petits commerces « significatifs » renforçant le lien local 		<ul style="list-style-type: none"> Créer, développer, maintenir un petit commerce de proximité 	19. Visite et dégustations chez le producteur 20. Fête des commerces, des quartiers, des vieux métiers

CONSTATS GLOBAUX	types de "RISQUES"	ENJEUX	PISTES DE REFLEXIONS A EXPLORER
<ul style="list-style-type: none"> Un besoin d'accéder à la propriété Recherche d'un cadre de vie résidentiel Une ville de propriétaires : 90 % des foyers composantes sociodémographiques hétérogènes (vieillesse, propriétaires, locataires sociaux, actifs, retraités) rôle primordial du tissu associatif 	<ul style="list-style-type: none"> Un désir d'ascension sociale prévalant sur le souhait de résider spécifiquement à Cadaujac Ségrégation spatiale et sociale fonctions « exclusives » ville dortoir pas d'activités alternatives offertes sur le territoire : « tout » est à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> mémoires locales et vestiges de la ruralité conforter l'image de la commune où il fait bon vivre et maintenir cette qualité en l'état renforcer le lien intergénérationnel 	<ol style="list-style-type: none"> Concept de 3 tourisimes : « éco, oeno, tempo » Promouvoir et améliorer la qualité des espaces publics récréatifs et de détente, promenades publiques, animations locales... Actions et équipements pour les jeunes entre 16 et 24 ans Impliquer les associations locales à vocations culturelles et sportives (musique, peinture, sports...) : « subventions contre programmes » sur 3 ans...
<ul style="list-style-type: none"> Pas de zones urbaines sensibles Taux de délinquance marginal Besoins des jeunes entre 16 et 24 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Occupation anarchique des espaces non aménagés pour le grand public secteurs anxiogènes vulnérabilités des jeunes, délinquances anomie 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'habitat de fonctions alternatives et conviviales, pouvoir se divertir « à Cadaujac » Épanouissement des individus 	
<ul style="list-style-type: none"> Zones commerciales et de loisirs à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Menace sur le petit commerce présent 		<ol style="list-style-type: none"> Gestion et programmation parcimonieuse : ne pas s'engager dans des projets démesurés minimiser les coûts induits
<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une salle polyvalente Existence d'une médiathèque / bibliothèque Pas d'espace culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de salle de spectacle ou de conférence dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> tirer le bénéfice des activités commerciales et de loisirs extérieures au territoire (cinémas, zones commerciales...) 	<ol style="list-style-type: none"> Quartiers multifonctionnels (habitat, commerce, service) Donner une autre lecture du territoire Réflexion sur la mise en place d'un espace culturel avec amphithéâtre (projections, expos, vernissages, concerts, spectacles, salle de conférence) Parrainer un Festival annuel (définir un thème) Valoriser le Parc du Château ; redéfinir les fonctions et l'affectation des « annexes » existantes
<ul style="list-style-type: none"> habitat récent (postérieur à 1945) hégémonie de l'habitat pavillonnaire (maison individuelle) banalisation des formes peu d'éléments significatifs quartiers sans trames « historiques » ou « thématiques », peu lisibles tendance à la « multi polarisation » des fonctions résidentielles (hameaux ou quartiers hétérogènes) 	<ul style="list-style-type: none"> raréfaction foncière progressive, surconsommation d'espaces, imperméabilisation des surfaces forte généralisation des opérations en lotissements plus de monde, moins de place (démographie / foncier) 	<ul style="list-style-type: none"> Définir un seuil d'emprise maximal au sol (notamment pour apaiser les relations de voisinage) Libérer des espaces verts tampons dans les opérations 	<ol style="list-style-type: none"> Appliquer les mesures du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales, prise en compte des objectifs du SDAGE l'assainissement collectif comme principe, l'individuel, une exception : lister et hiérarchiser les quartiers, programmer Créer des conseils ou comités de quartiers avec des représentants (association aux projets urbains, immobiliers, concertation...)
<ul style="list-style-type: none"> réaffectation des « garages » pour l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> stationnement privatif sur rues sous dimensionnées détérioration et inutilisation des trottoirs impossible juridiquement de généraliser une obligation de « construire un garage » dans tout projet de construction nouvelle sans possibilité de réaffectation future 	<ul style="list-style-type: none"> accessibilité piétons, personnes à mobilité réduite, liaisons douces continuité de la chaîne des déplacements 	<ol style="list-style-type: none"> aménagement suivis de mesures de police (contraventions) Parking à péage (parc mètres), matérialisations horizontales et verticales constructions nouvelles : prévoir un nombre de places obligatoires à prendre en compte (en surface, non couvertes...) Augmentation des minima d'espaces verts dans les futures opérations

CONSTATS GLOBAUX	types de "RISQUES"	ENJEUX	PISTES DE REFLEXIONS A EXPLORER
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs résidentiels en zones remblayées habitations en zones inondables zones rouges et bleues au P.P.R.I. 	<ul style="list-style-type: none"> inondations, destruction des réseaux pollution du réseau d'eau potable impossibilité de reconstructions en cas de sinistres (R111-2 CU) 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation de digues de protections gestions et entretien des digues dispositions constructives sécurisantes (R+2) 	<p>40. information préventive sur les risques majeurs (communication, participation)</p> <p>41. fédérer les acteurs et les actions (compétences, gestion des digues)</p>
<ul style="list-style-type: none"> présence de friches foncières (Laitière / Pachau) 	<ul style="list-style-type: none"> pollutions des sols résultant d'activités industrielles passées non autorisées inutilisation des sites zone d'activités potentielles exposant le personnel salarié à des risques sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> rendre inconstructible le secteur et le valoriser d'un point de vue environnemental 	<p>42. reverdir la zone et définir de nouvelles fonctions (« éco site »)</p> <p>43. subventions, droit de préemption</p>
<ul style="list-style-type: none"> Seuils minima et programmes de logements locatifs sociaux depuis 2002 (20%) Besoin de logements Pas d'habitat insalubre 	<ul style="list-style-type: none"> subdivisions parcellaires promiscuités conflits de voisinage retour aux servitudes de passages communs... augmentation des procédures contentieuses ou contestataires « chacun chez soi » / NIMBY 	<ul style="list-style-type: none"> Susciter une forme de « patriotisme » communal (comprendre, aimer et défendre son territoire) Accepter l'arrivée des « Autres » Faire passer au premier plan le concept du « territoire » sur la « propriété » (espaces de partages) 	<p>44. Simplifier les normes de stationnement (articles 12 P.L.U.),</p> <p>45. Réflexion sur les déplacements individuels</p> <p>46. Amener la desserte des transports en commun dans l'hypercentre</p> <p>47. accompagner les projets avec la participation des riverains</p>
	<ul style="list-style-type: none"> opposition des riverains immédiats nouveaux besoins, nouvelles populations hausse démographique Saturation des équipements publics existants (établissement d'enseignement, voirie...) 	<ul style="list-style-type: none"> associer les associations locales de riverains en amont des projets respecter les objectifs triennaux loi SRU Concilier les mixités urbaines, sociales et fonctionnelles Capacité et adaptation des structures et infrastructures publiques 	
<ul style="list-style-type: none"> 1 maison de retraite 5 cabinets médicaux accès « indirect » aux soins (hôpitaux sur la CUB) allongement de l'espérance de vie vieillesse sur place 	<ul style="list-style-type: none"> une ville de retraités logements des années 80 trop spacieux (personnes seules, ou couples retraités) dépendance des conditions de circulations dans l'agglomération « coût » de la maison de retraite Besoins en personnels publics ou privés qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le lien intergénérationnel entre individus et territoire 	<p>48. Réserver un espace résidentiel une communauté de résidences « senior »</p> <p>49. Préemption et constitution d'un patrimoine communal de logements sociaux</p> <p>50. Service des Aides Ménagères à Domicile (recrutement ou délégation de service ?)</p> <p>51. Loisirs pour tous (enfance, ados, adultes, séniors)</p>
<ul style="list-style-type: none"> présence d'éléments naturels remarquables (ville verte) monuments historiques petit patrimoine architectural privé 	<ul style="list-style-type: none"> pas de ville de « pierre » : limite en éléments architecturaux remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> pléthores paysagères et naturelles (zones naturelles et agricoles) 	<p>52. sensibiliser le public et l'inviter à découvrir autrement le bocage (en liaison avec les chemins de randonnées, pistes cyclables, à partir du Parc du Château...)</p> <p>53. associer les établissements scolaires et le Conseil des Jeunes</p> <p>54. Reconquête du Château, monument Historique</p> <p>55. Ouverture d'une annexe (« Mairie Verte » par exemple) capitainerie du Port de l'Esquillot</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le patrimoine, éduquer : oublier le minéral pour le végétal agriculture traditionnelle, faune et flore rares : éveil à la protection de la biodiversité 	

CONSTATS GLOBAUX	types de "RISQUES"	ENJEUX	PISTES DE REFLEXIONS A EXPLORER
<ul style="list-style-type: none"> • Ville classée comme point noir du bruit autoroutier • exposition des individus au bruit (infrastructures de transports terrestres) • pas de Plan d'exposition au bruit aérien • fort taux de motorisation des ménages (plus de 2 véhicules par foyer...) 	<ul style="list-style-type: none"> • exposition volontaire ou involontaire aux sources de nuisances sonores (A62, voie ferrée...) en raison du prix des terrains • Problème de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • préserver les zones calmes • Antériorité et postériorité (par rapport aux sources de nuisances) • limiter l'exposition des riverains aux bruits des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> 56. réglementer les formes et hauteurs, 57. réglementer les reculs par rapport aux infrastructures 58. gel de la constructibilité de certains terrains (points noirs bruits) 59. Protections acoustiques à la source
	<ul style="list-style-type: none"> • ségrégation spatiale • communauté des « exclus » du développement durable • augmentation des nuisances sonores (ferroviaire, routier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Densifier, diversifier, et développer autrement dans les zones bruyantes 	
	<ul style="list-style-type: none"> • desserte du territoire satisfaisante (échangeur A62, halte ferroviaire...) • hausse démographique • carence des transports en commun • recours au véhicule personnel : un besoin et non un choix • inutilisation du fleuve 	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation des flux routiers • incertitude sur l'offre ferroviaire (projet LGV) • saturations, points noirs routiers (heures de pointes) • nuisances sonores et dépassements de valeurs limites • oubli du fleuve • conséquences sur la santé • augmentation et vieillissement du parc automobile 	
<ul style="list-style-type: none"> • influence de l'aire métropolitaine bordelaise, bassin d'emploi dans l'agglomération : conséquences directes sur les déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • décalage dans le temps densité urbaine / offre de transport en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le réchauffement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> 64. Élaborer un plan de déplacement doux et durable sur le territoire (charte de la ville durable)
	<ul style="list-style-type: none"> • performance restreinte du transport en commun : démotivation des usagers potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • le fleuve : vecteur de transport alternatif aux véhicules et infrastructures génératrices de nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> 65. gel des terrains constructibles sans dessertes TEC (P.L.U.)
<ul style="list-style-type: none"> • dynamique de l'activité économique présente : + de 250 entreprises • TPME majoritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance • Chômage • Prix des matières premières • concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> • rester un pôle d'emploi significatif sur le canton 	<ul style="list-style-type: none"> 66. encourager coopération inter-entreprise, 67. forum, rencontre annuelle pour une mutualisation des services entre entreprises dialogue avec les entreprises 68. urbanisation économique stratégique
<ul style="list-style-type: none"> • + de 2000 actifs recensés • Alignement sur la moyenne nationale des taux de chômage depuis plus de 30 ans • faible précarité • allongement de la durée des études et du temps de travail • Croissance urbaine soutenue jusqu'en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • paupérisation progressive (coût des matières premières, coût de la vie) • dépendance totale des fluctuations boursières pour l'achat des produits de 1^{ère} nécessité et carburants • entrée dans la vie active retardée • emploi des seniors, pénibilité • départ des jeunes diplômés vers des bassins d'emplois extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • encourager l'insertion ou la réinsertion • stimuler la formation des jeunes cadaujacais (stages...) • cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> 69. Signature avec les entreprises d'une Charte de la Ville Durable (plan de déplacement des entreprises, covoiturage, emploi local...) 70. Santé au travail (pour les agents municipaux : transmission des savoirs, plan de formation ...)
<ul style="list-style-type: none"> • 60 agents municipaux en 2011 pour 5000 habitants • Moyenne d'âge : 46 ans en 2011 • 95 % catégorie C • 8% de départs en retraites d'ici à 2014 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Vigilance • Pénibilité • Démotivation • + 1000 habitants en 2014 • Politique de recrutement réactive et tardive • Sous effectifs • Manque de formations, incompétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être au travail • humanisation des échanges • formation, professionnalisation, gestion efficiente des effectifs (qualité) • dépenses sociales obligatoires 	<ul style="list-style-type: none"> 71. amélioration des ambiances, économies : éclairage, chauffage, matériel, moyens 72. transmission des savoirs intergénérationnels, plan de formation 73. mise en place d'un compte épargne temps, chèque déjeuner / ticket restaurant... 74. solutions pour l'épanouissement des agents dans leur travail 75. santé, cohésion, épanouissement : une demi-journée par an pour un challenge sportif « inter service »
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de véritable politique d'acquisition foncière depuis le milieu des années 1990 	<ul style="list-style-type: none"> • hausse des taux d'intérêts • explosion de la bulle immobilière • capacité des infrastructures et des services actuels (prévus pour 4500 habitants) 	<ul style="list-style-type: none"> • droit de préemption urbain, outil de régulation des spéculations • ressources fiscales liées au développement à compter de 2012 	<ul style="list-style-type: none"> 76. Programmes d'investissements : mises aux normes, modernisations, 77. acquisitions foncières (lotissements municipaux, plaine des sports, cimetière)

CONSTATS GLOBAUX	types de "RISQUES"	ENJEUX	PISTES DE REFLEXIONS A EXPLORER
<ul style="list-style-type: none"> poursuivre la modernisation des équipements municipaux (engagement depuis 2004) 	<ul style="list-style-type: none"> Obsolescence des installations à la cantine scolaire banalisation des dispositifs Vieillesse des équipements, pénibilité des agents 	<ul style="list-style-type: none"> Nutrition, santé, qualité des produits Bien être des usagers, responsabilisation Améliorer la qualité de travail des agents modes de productions responsables, filières courtes 	<p>78. Minima de repas bio au restaurant scolaire (20 % de produits agricoles locaux, 20 % de bio selon la loi, pour 2012)</p> <p>79. Poursuite de la modernisation du restaurant scolaire (mise en place d'un self chez les primaires)</p> <p>80. Améliorer et valoriser le rôle des agents de la restauration (accompagnateurs et non « simple » service de repas)</p> <p>81. Généralisation des trophées du Sport en fin de saison</p> <p>82. Mise à disposition d'espaces publics sportifs pour « Tous » (sous conditions)</p> <p>83. Définition et diffusion d'un calendrier du Marché dominical annuel, avec des thèmes</p> <p>84. Organiser conjointement une manifestation Marché, Vide Grenier, Foire aux vieux métiers, pique-nique festif sur la Place et dégustation des produits</p>
<ul style="list-style-type: none"> mises à dispositions exclusives de certaines infrastructures sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Créations de « domaines réservés aux associations » Exclusion d'utilisateurs non licenciés 	<ul style="list-style-type: none"> Devenir une ville sportive 	
<ul style="list-style-type: none"> absence totale de liaisons douces, de pistes cyclables présence de chemins de randonnées 	<ul style="list-style-type: none"> Mécontentements d'utilisateurs potentiels accidents de la circulation déclin et disparition à terme 	<ul style="list-style-type: none"> inciter à se déplacer autrement qu'en voiture 	
<ul style="list-style-type: none"> Marché de plein air en « difficulté » 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de fréquentation Disparition 	<ul style="list-style-type: none"> Faire vivre le Marché Faire découvrir les produits du terroir Association des Producteurs (AMAP...) 	
<ul style="list-style-type: none"> « inflation » et complexité des normes locales dans de nombreux domaines 	<ul style="list-style-type: none"> Désintérêt ou méconnaissance du grand public (manque d'informations...) 	<ul style="list-style-type: none"> communiquer, expliquer, sensibiliser, rappeler, informer, convaincre... 	85. Mettre en place des manifestations publiques, périodiques : calées sur des journées à thèmes : « année de », « journée internationale de », « semaine du », « nuit du », ...
	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'infractions (défaut d'autorisation ou de déclaration...) 		86. Développement, amélioration des supports privilégiés : site internet, bulletin municipal, numéros spéciaux, e-letter mensuelle...

ENJEUX MAJEURS			PISTES DE REFLEXIONS A EXPLORER
1. Énergie : Électricité	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses d'éclairage <ul style="list-style-type: none"> interieur (bâtiments et services) extérieur « public » Dépenses de chauffage Inventaire des dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> baisse de la consommation Achat de dispositifs basse consommation : minuteurs, LED, éclairage faible consommation... Étude pour déployer le photovoltaïque sur les bâtiments publics demandeurs (écoles...); dans les espaces publics Maîtrise des coûts et rentabilité 	87. Actions de sensibilisation des agents et utilisateurs 88. performance énergétique (modernisation réseaux, dispositifs éclairage public..., éclairage nocturne...) 89. Diminution des quantités consommées / volumes : objectif -5% par an 90. relevés mensuels pour calculer les consommations moyennes (par type de véhicules, bâtiments...)
2. Énergie : Gaz	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses de chauffage / consommation Inventaire des dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> baisse de la consommation Investissements Maîtrise des coûts 	
3. Carburants	<ul style="list-style-type: none"> évolution du prix des matières premières (effets volumes et effets prix) 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la consommation en volume Changements de comportements (arrêt des véhicules...) 	
4. Eau : Ressources et consommation 5. Produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Modes d'arrosage espaces verts Inventaire des végétaux et des points d'entretien réguliers Modalités de gestion du plan de fleurissement Inventaire des produits phytosanitaires Inventaire de la plomberie pour la consommation humaine Eaux usées (toilettes, douches, vaisselle...) Évaluation des volumes 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des volumes et des coûts Système de récupération des eaux pluviales et de redistribution Choix des sites d'arrosages en fonction d'un périmètre d'intervention dans les secteurs Baisse des consommations humaines et végétales Nouvelle politique d'achats et politique de fleurissement réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires réduction de la pollution des eaux par les fertilisants réduction de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau maintien de la biodiversité Mise en valeur des espaces publics 	91. Arrêter un plan de fleurissement de la ville, gestion raisonnée et différenciée 92. projet de gestion en serres 93. Équipements : systèmes d'économie pour la consommation humaine et « industrielle » (robinetterie, plomberie, eaux usées domestiques, collecte des eaux pluviales / traitées par épuration...) 94. Solutions vers le « zéro phyto » (+communiquer)
6. fournitures et accessoires (fonctionnement des services)	<ul style="list-style-type: none"> Achat papier / enveloppes Papier en tête fournitures bureau Envois postaux Toner imprimantes et photocopieurs Périphériques et informatique 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de réduction de consommation papier de 20 % par an sur 4 ans Réduction des frais d'affranchissements postaux Identification des services justifiant le recours à une imprimante (1 pour 3 ?) Déploiement des messages électroniques (courriels...) Uniformisation d'un papier à entête unique (modèle informatique) Maîtrise des coûts 	95. - 80 % la consommation de papier par personne d'ici à 2015 96. Dématérialisation des procédures, des convocations, généraliser le format « pdf » dans les échanges, déploiement d'un adressage courriel officiel pour l'ensemble des agents Mise en place de signatures électroniques 97. Objectif de réduction des coûts d'affranchissement postaux compensé par le recours au courriel 98. Non renouvellement des imprimantes hors d'usage à l'exception des nécessités liées aux modalités d'exécution et de fonctionnement des services 99. Classement mensuel d'un « TOP ECO » des comportements à bannir (téléphonie...etc)

ENJEUX MAJEURS			PISTES DE REFLEXIONS A EXPLORER
<p>7. ergonomie des postes de travail, santé et sécurité des agents</p> <p>8. Accueil du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> Éclairage, chauffage, assises, postures, agencements et surfaces bureaux, conditions générales de travail, ambiance des bureaux, protection santé et sécurité... Accès aux services Horaires, permanences Préconisation du Document unique (ACMO) 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité acoustique Configuration interne et lisibilité pour le public Confidentialité Prise en compte des besoins de chacun Amélioration du cadre de travail superficie des unités de travail Santé, Sécurité au travail Accessibilité Lutte contre l'absentéisme Report de l'âge légal de départ en retraite (allongement de la durée de travail) Économies d'énergies et de consommations 	<p>100. Arrêter des orientations générales par services, et par métiers</p> <p>101. Fixation d'objectifs concertés sur la qualité du service (charte du SP durable – SP21)</p> <p>102. Risques, protection de la santé (physique, psychologique...)</p> <p>103. Végétalisation intérieure</p> <p>104. Politique interne d'accompagnement des séniors et tutorat – formation</p>
<p>9. entretien et valorisation du domaine public routier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Bilan travaux en régie (linéaire, temps, agents, description) Choix des matériaux et revêtements plan d'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise et répartition des coûts Investissements et choix de matériaux résistants Participation des riverains Mises aux normes Prévention du contentieux (défaut d'entretien) 	<p>105. programmation pluriannuelle</p> <p>106. Projet de création d'une taxe de balayage pour financer le service</p>
<p>10. Gestion des « déchets »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Papiers, déchets verts Déchets ménagers, déchets restauration 	<ul style="list-style-type: none"> Tri sélectif, recyclage, compostages baisse des tonnages... 	<p>107. sensibilisation et changement des comportements</p>
<p>11. parc auto / machines outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> déplacements, distances, entretien et amortissement du matériel rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du parc automobile (évolution, études acquisition systèmes hybrides...) 	<p>108. mise en place de relevés de compteurs mensuels</p> <p>109. Projet d'acquisition de « traceurs » GPS</p> <p>110. Navette Séniors à la demande (coût d'exploitation du service) : mise en place d'un abonnement si poursuite</p>

Certaines stratégies d'actions pourront être regroupées dans la « Charte des Services Publics » (une action à part entière), Charte de la Ville Durable....

VOLET EXTERNE : ECOCITOYENNETE

ENJEUX MAJEURS		PISTES DE REFLEXIONS A EXPLORER
1. Cohésion sociale, culturelle et éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Égalité d'accès à la culture • Sensibiliser les plus jeunes dans le cadre scolaire et par extension toucher le plus grand nombre • Actions de communications périodiques • Épanouissement 	<p>111. Réaliser le DICRIM « jeunes » par le biais du CMJ (volet risques) – activités sportives, découverte de la nature</p> <p>112. Impliquer le groupe scolaire dans la rédaction d'une charte environnementale locale (volet nature)</p> <p>113. Jeux éducatifs, ateliers Débats (CMJ, enseignants...)</p> <p>114. Sélection des actions soulevées lors de la Semaine du Développement Durable (renforcer les liens entre générations et territoire)</p>
2. Biodiversité, préservation et protection de l'environnement, prévention des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le territoire « au sens large » • Associer le corps enseignant et les élèves • conseil municipal des jeunes • sensibiliser les parents 	
3. Charte du Service public durable (SP21)	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à l'augmentation de la population • Fluidifier les temps d'attentes • Gestion des files d'attentes • S'engager à servir dans un délai déterminé la demande de l'administré (mail, téléphone, temps d'attente...) • Horaires, qualité de l'accueil et du service, qualité de la prestation, modernisation de certains services (paiement, internet...) • Mobilisation du personnel (efficience, polyvalence...communication interne) • Accompagnement du public dans les nouvelles réglementations : réhabilitation des systèmes d'assainissement individuels, déclarations de forages.... 	<p>114. Réalisation d'un plan des services</p> <p>115. Mise en place du paiement en ligne</p> <p>116. Système d'Information Géographique à domicile et pour tous (cadastre, P.L.U...)</p> <p>117. Rédaction d'une charte Agents / Usagers : S'engager en terme de délai (sonneries, attentes, gestion du dossier, qualité du renseignement...)</p>
4. Charte de la ville durable	<ul style="list-style-type: none"> • Verdissement du Plan Local d'Urbanisme • Problèmes des eaux pluviales • Déclin du rapport de bon voisinage • Amélioration de l'habitat • Accompagnement personnalisé de la réglementation (humanisation des rapports Administration / Administré) 	<p>118. Charte de la Ville durable, qui sera annexé au P.L.U. révisé à titre d'information avec notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Qualité de l'habitat individuel et collectif, b. Qualité des paysages et de l'architecture c. surfaces vertes pour aérer le bâti et gérer le risque d'inondation en ville (SGEP) d. Guide des relations de bon voisinage (lors de la réalisation de travaux suite à PC, le bruit de voisinage...) e. Responsabiliser les riverains à l'entretien des trottoirs.... f. Signaler les défauts par civisme (fuites d'eau sur la voie, bruit, encombrements voiries, déchets sauvages, ...) g. humaniser les rapports dans un contexte largement règlementé (concertation, dialogue) h. emploi, stages, formation, déplacements : Charte des Entreprises
5. Lutte contre le réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser une politique intercommunale des transports en commun • Routier, ferroviaire, fluvial • Force de négociation avec les instances compétentes 	Préparer la desserte du territoire à l'horizon 2020 (voir stratégies précédentes)

3. Tableaux synthétiques des stratégies d'actions proposées

TABLEAU DE CORRESPONDANCES FINALITES AGENDA 21 :

- [1] la **cohésion sociale** et la **solidarité** entre territoires et entre générations,
- [2] la protection de la **biodiversité**, des **milieux** et des **ressources**,
- [3] la lutte contre le **changement climatique**,
- [4] l'**épanouissement** de tous les êtres humains
- [5] un développement fondé sur des modes de **consommation** et de **production responsables**.

Les axes stratégiques résultant du diagnostic :

1. Mieux vivre ensemble
2. Sécurité
3. Vie économique, locale, tourisme
4. Politique d'achat et de fonctionnement
5. Culture citoyenne
6. Gouvernance
7. Santé
8. Patrimoine communal, nouveaux services et établissements publics
9. Transports, déplacements, accessibilité
10. Urbanisme et aménagement
11. Environnement, cadre de vie
12. Gestion raisonnée et différenciée
13. Administration et service public, «SP21»
14. Loisirs, culture, divertissements
15. Éducation environnementale

Grille d'évaluation de mise en œuvre et faisabilité :

A = Accessible, opérations à court terme, de quelques mois à moins de 2 ans (ex : immédiat, action et décision municipale directes, régies, ...)

B = un Bénéfice à moyen terme, au moins 3 ans (délais et respect de procédures spécifiques, durée, ...)

C = Complexe, opérations sur le long terme, entre 3 et 6 ans (ex : délais incompressibles, conduite de projets et accords préalables, partenariats extérieurs, décisions préfectorales, délibérations concordantes entre collectivités locales et EPCI, consultations, enquêtes, etc...)

L'ensemble des stratégies proposées sont subsidiaires ; elles ne préjugent en rien l'obligation faite à la collectivité de respecter les normes en vigueur (lois, décrets...) et d'intégrer d'office, au regard du principe de légalité, les principes de développement durable.

A titre purement indicatif :

Estimation, par les membres du Comité de pilotage du coût total de mise en œuvre des stratégies :

→ **3.8 millions d'euros soit 42 % du budget** (budget communal – principal et annexes 2011 : 9 millions d'euros)

3.1. Les stratégies issues du diagnostic et débattues en comité de pilotage

n°	STRATEGIES ISSUES DU DIAGNOSTIC ET DEBATTUES EN COMITE DE PILOTAGE	Finalité
1	Culture citoyenne : Réaliser le DICRIM « jeunes » par le biais du CMJ (volet risques majeurs)	1
2	Gouvernance : associer les riverains concernés dans les projets locaux à enjeux majeurs	
3	Mieux vivre ensemble : Actions et équipements pour les jeunes entre 16 et 24 ans	
4	Patrimoine communal, nouveaux services et établissements publics : vers le projet de « Reconquête du Château », monument Historique (voir STRAT.15)	
5	Transports, déplacements, accessibilité : améliorer la signalisation routière / touristique / fonctionnelle et la qualité des cheminements	
6	Transports, déplacements, accessibilité : Mise en application du plan d'accessibilité (investissements)	
7	Transports, déplacements, accessibilité : navette Senior à la demande (coût d'exploitation du service) : mise en place d'un abonnement (prestation de service public industriel et commercial)	
8	Urbanisme et aménagement : Amener des activités tertiaires dans les zones existantes (zones d'activités "multifonctionnelles" ; création d'emplois)	
9	Urbanisme et aménagement : créer une trame visible entre les quartiers (recréer un lien entre quartier)	
10	Urbanisme, aménagement : opérations futures : créer de véritables quartiers multifonctionnels (habitat, commerce, service)	
11	Mieux vivre ensemble : jeunes et personnes âgées, promouvoir le logement « fonctionnel » sur le territoire	
12	Vie économique locale, tourisme : dynamiser la vie dans le centre (bars à thèmes, petits commerces...)	
13	Vie économique locale, tourisme : encourager la coopération inter-entreprise, économie locale solidaire, (Charte de la Ville Durable, forum, rencontre annuelle pour une mutualisation des services entre entreprises, dialogue avec les entreprises...)	
14	Vie économique locale, tourisme : Fête des commerces, des quartiers, des vieux métiers, des voisins..., coopération décentralisée (jumelage)	

n°	STRATEGIES ISSUES DU DIAGNOSTIC ET DEBATTUES EN COMITE DE PILOTAGE	Finalité
15	Éducation à l'environnement : sensibiliser le public et l'inviter à découvrir autrement le bocage (en liaison avec les chemins de randonnées, pistes cyclables, à partir du Parc du Château...)	2
16	Environnement, cadre de vie : projet de « Charte de la ville durable » ; élaborer un plan de déplacement doux et durable "en ville"	
17	Gestion raisonnée et différenciée : Arrêter un plan de fleurissement de la ville (serres, récupération des eaux pluviales, zéro phyto...)	
18	Urbanisme, aménagement : gestion des zones polluées de « Pachau-Gravey » : définir de nouvelles fonctions (projet « éco-site »)	
19	Urbanisme, aménagement : l'assainissement collectif comme principe, l'individuel, une exception : lister et hiérarchiser les quartiers, programmer	
20	Sécurité : aménager des aires de stationnement en centre-ville	3
21	Transports, déplacements, accessibilité : Réflexion sur les déplacements individuels, amener la desserte des transports en commun dans l'hypercentre	
22	Transports, déplacements, accessibilité : utilisation du fleuve et création d'une navette (en liaison avec la CCM) ; définition d'un schéma intercommunal de transport fluvial (en liaison avec la CUB)	4
23	Environnement, cadre de vie : mesures acoustiques régulières, et application des actions du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	
24	Environnement, cadre de vie : entretien et valorisation des voiries - trottoirs : projet d'institution d'une taxe de balayage pour financer le service et les mesures du Plan d'Accessibilité	
25	Environnement, cadre de vie : s'engager dans l'élaboration d'un règlement local de publicité	4
26	Santé : amélioration des ambiances, économies : éclairage, chauffage, matériel, moyens (agents municipaux) ; qualité B.A.S.E.* (public, ERP...)	

(*) Bruit Air Sol Eau ; références et passerelles vers le PRSE2 (plan régional santé environnement)

n°	STRATEGIES ISSUES DU DIAGNOSTIC ET DEBATTUES EN COMITE DE PILOTAGE	Finalité
27	Administration et service public, « SP21 » : déployer l'e-administration	
28	Administration et service public, « SP21 » : Rédaction d'une charte Agents / Usagers (sonneries, attentes, gestion du dossier, qualité du renseignement...)	
29	Administration et service public, « SP21 » : Système d'Informations Géographiques à domicile et pour tous (cadastre, P.L.U...)	
30	Patrimoine communal, nouveaux services et établissements publics : projet d'une annexe « Mairie Verte » capitainerie du Port de l'Esquillot	
31	Politique d'achat et fonctionnement : conduite du changement (sensibilisation élus, agents, citoyens)	5
32	Politique d'achat et fonctionnement : non renouvellement des imprimantes à l'exception des nécessités liées aux modalités d'exécution et de fonctionnement de certains services	
33	Politique d'achat et fonctionnement : Emploi de techniques, matériaux et composants respectueux de l'environnement, politique d'investissements durables, achats responsables (clauses environnementales dans les Marchés publics)	
34	Loisirs, culture, divertissements : Valoriser le Parc du Château ; redéfinir les fonctions	1 - 4 - 5
35	Culture citoyenne : Impliquer le groupe scolaire dans la rédaction d'une Charte environnementale locale (volet nature)	1 - 2
36	Sécurité : réviser les limites actuelles d'agglomération (extension, réduction), lancer une réflexion sur le devenir des accès directs (au niveau des grands axes de circulation)	
37	Transports, déplacements, accessibilité : arrêter un plan de circulation (en liaison avec le projet LGV)	
38	Urbanisme et aménagement : Critères de destination des constructions sélectifs (moins d'entrepôts, + de tertiaires = + d'emploi...)	1 - 3
39	Urbanisme et aménagement : gel des zones à urbaniser non desservies par les TEC et réseaux	
40	Vie économique locale, tourisme : signature avec les entreprises d'une Charte de la Ville Durable (plan de déplacement des entreprises, covoiturage, emploi local, jeunes diplômés, stagiaires, senior...)	
41	Urbanisme, aménagement : Augmentation des minima d'espaces verts, végétaux, arbres, dans les futures opérations (en liaison avec les documents d'urbanisme)	2 - 3

n°	STRATEGIES ISSUES DU DIAGNOSTIC ET DEBATTUES EN COMITE DE PILOTAGE	Finalités
42	Loisirs, culture, divertissements : définir un projet d'espace culturel avec amphithéâtre (projections, expo, vernissages, concerts, spectacles, salle de conférence) – site pressenti : le Château (voir STRAT.22)	1 - 4
43	Loisirs, culture, divertissements : mettre en place un Festival annuel (définir un thème en liaison avec l'identité locale)	1 - 4
44	Loisirs, culture, divertissements : « subventions contre programmes » garanties pendant 3 ans (développer des projets culturels) ; savoir impliquer les associations locales à vocations culturelles et sportives	1 - 4
45	Mieux vivre ensemble : Promouvoir et améliorer la qualité des espaces publics récréatifs et de détente, promenades publiques, animations locales...	1- 4
46	Sécurité : Réduction de vitesse sur autoroute dans les zones résidentielles traversées (réduction CO ² et bruit)	3 - 4
47	Vie économique locale, tourisme : projet de « Boulevard des Vins »	1- 5
48	Vie économique locale, tourisme : promouvoir un concept de « 3 tourisms » : « éco (environnement), oeno (vin), tempo (ruralité) », éco-tourisme, visite et dégustations chez les producteurs...(en liaison avec la CCM)	1 - 5
49	Vie économique locale, tourisme : Relancer le "Marché" ; préparation et diffusion d'un calendrier du Marché dominical annuel, avec des thèmes	1 - 5
50	Politique d'achat et fonctionnement : s'inscrire dans des démarches innovantes, recherche de performance énergétique & diminution des quantités consommées / volumes : objectif -5% par an	3 - 5
51	Politique d'achat et fonctionnement : réduction de 20 % coûts d'affranchissement postaux (5% par an)	3 - 5
52	Politique d'achat et fonctionnement : réduction de 80 % la consommation de papier d'ici à 2015 (20% par an)	3 - 5
53	Culture citoyenne : Mettre en place des manifestations publiques, périodiques calées sur des journées à thèmes : « année de », « journée internationale de », « semaine du », « nuit du », « opération du »...(voir liste supra) ; « passerelles » de l'A21 local vers les actions externes, facultatives ou obligatoires (État, Région, Département, Communauté de communes...)	1 à 5
54	Gouvernance : associer les établissements scolaires et le Conseil Municipal des Jeunes dans les projets mettant en œuvre l'une des 5 thématiques du développement durable	1 à 5
55	Santé : Minima de repas bio au restaurant scolaire (20 % de produits agricoles locaux, 20 % de bio selon la loi, pour 2012)	1 à 5

3.2. Les stratégies hiérarchisées

STRATEGIES (28 sur 55 à court terme, soit 51 %)	
Gouvernance : associer les riverains concernés dans les projets locaux à enjeux majeurs	1
Transports, déplacements, accessibilité : navette Senior à la demande (coût d'exploitation du service) : mise en place d'un abonnement (prestation de service public industriel et commercial)	
Vie économique locale, tourisme : encourager la coopération inter-entreprise, économie locale solidaire, (Charte de la Ville Durable, forum, rencontre annuelle pour une mutualisation des services entre entreprises, dialogue avec les entreprises...)	
Vie économique locale, tourisme : Fête des commerces, des quartiers, des vieux métiers, des voisins..., coopération décentralisée (jumelage)	2
Gestion raisonnée et différenciée : Arrêter un plan de fleurissement de la ville (serres, récupération des eaux pluviales / épurées, « zéro phyto »...)	
Urbanisme, aménagement : gestion des zones polluées de « Pachau-Gravey » : définir de nouvelles fonctions (projet « éco-site »)	3
Sécurité : aménager des aires de stationnement en centre ville	
Transports, déplacements, accessibilité : Réflexion sur les déplacements individuels, amener la desserte des transports en commun dans l'hypercentre	
Administration et service public, « SP21 » : Rédaction d'une charte Agents / Usagers (sonneries, attentes, gestion du dossier, qualité du renseignement...)	5
Administration et service public, « SP21 » : Rédaction d'une charte Agents / Usagers (sonneries, attentes, gestion du dossier, qualité du renseignement...)	
Administration et service public, « SP21 » : Système d'Informations Géographiques à domicile et pour tous (cadastre, P.L.U...)	
Politique d'achat et fonctionnement : non renouvellement des imprimantes à l'exception des nécessités liées aux modalités d'exécution et de fonctionnement de certains services	
Politique d'achat et fonctionnement : Emploi de techniques, matériaux et composés respectueux de l'environnement, politique d'investissements durables, achats responsables (clauses environnementales dans les Marchés publics)	
Loisirs, culture, divertissements : Valoriser le Parc du Château ; redéfinir les fonctions	1-4-5
Culture citoyenne : Impliquer le groupe scolaire dans la rédaction d'une Charte environnementale locale (volet nature)	1-2
Transports, déplacements, accessibilité : arrêter un plan de circulation (en liaison avec le projet LGV)	1-3
Urbanisme et aménagement : Critères de destination des constructions sélectifs (moins d'entrepôts, + de tertiaires = + d'emploi...)	
Urbanisme et aménagement : gel des zones à urbaniser non desservies par les TEC et réseaux	
Vie économique locale, tourisme : signature avec les entreprises d'une Charte de la Ville Durable (plan de déplacement des entreprises, covoiturage, emploi local, jeunes diplômés, stagiaires, seniors...)	2-3
Urbanisme, aménagement : Augmentation des minima d'espaces verts, végétaux, arbres, dans les futures opérations (en liaison avec les documents d'urbanisme)	
Sécurité : Réduction de vitesse sur autoroute dans les zones résidentielles traversées (réduction CO ² et bruit)	1-4
Loisirs, culture, divertissements : mettre en place un Festival annuel (définir un thème en liaison avec l'identité locale)	
Loisirs, culture, divertissements : « subventions contre programmes » garanties pendant 3 ans (développer des projets culturels) ; savoir impliquer les associations locales à vocations culturelles et sportives	
Mieux vivre ensemble : Promouvoir et améliorer la qualité des espaces publics récréatifs et de détente, promenades publiques, animations locales...	3-5
Politique d'achat et fonctionnement : s'inscrire dans des démarches innovantes, recherche de performance énergétique & diminution des quantités consommées / volumes : objectif -5% par an	
Politique d'achat et fonctionnement : réduction de 20 % coûts d'affranchissement postaux (5% par an)	1 à 5
Gouvernance : associer les établissements scolaires et le Conseil Municipal des Jeunes dans les projets mettant en œuvre l'une des 5 thématiques du développement durable	
Santé : Minima de repas bio au restaurant scolaire (20 % de produits agricoles locaux, 20 % de bio selon la loi, pour 2012)	

A

STRATEGIES (3 sur 55 à court, moyen ou long terme, soit 5%)		
<i>Transports, déplacements, accessibilité : améliorer la signalisation routière/ touristique fonctionnelle /et la qualité des cheminements</i>	ABC	1
<i>Environnement, cadre de vie : mesures acoustiques régulières, et application des actions du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement</i>	A B	4
<i>Santé : amélioration des ambiances, économies : éclairage, chauffage, matériel, moyens (agents municipaux); qualité B.A.S.E. (public, ERP...)</i>		
STRATEGIES (9 sur 55 à moyen terme, soit 16%)		
<i>Culture citoyenne : Réaliser le DICRIM « jeunes » par le biais du Conseil municipal des jeunes (volet risques majeurs) - DICRIM=document d'info communal sur risques majeurs</i>	B	1
<i>Éducation à l'environnement : sensibiliser le public et l'inviter à découvrir autrement le bocage (en liaison avec les chemins de randonnées, pistes cyclables, à partir du Parc du Château...)</i>		2
<i>Environnement, cadre de vie : projet de « Charte de la ville durable » ; élaborer un plan de déplacement doux et durable "en ville"</i>		4
<i>Environnement, cadre de vie: s'engager dans l'élaboration d'un règlement local de publicité</i>		5
<i>Politique d'achat et fonctionnement : conduite du changement (sensibilisation élus, agents, citoyens)</i>		1-3
<i>Sécurité : réviser les limites actuelles d'agglomération (extension, réduction), lancer une réflexion sur le devenir des accès directs (au niveau des grands axes de circulation)</i>		1-4
<i>Loisirs, culture, divertissements : définir un projet d'espace culturel avec amphithéâtre (projections, expo, vernissages, concerts, spectacles, salle de conférence) – site pressenti : le Château (voir STRAT.22)</i>		1-5
<i>Vie économique locale, tourisme : promouvoir un concept de « 3 tourisms » : « éco (environnement), oeno (vin), tempo (ruralité) », éco-tourisme, visite et dégustations chez les producteurs...(en liaison avec la CCM)</i>		3-5
<i>Politique d'achat et fonctionnement : réduction de 80 % la consommation de papier d'ici à 2015 (20% par an)</i>		
STRATEGIES (15 sur 55 à moyen terme, soit 28%)		
<i>Mieux vivre ensemble : Actions et équipements pour les jeunes entre 16 et 24 ans</i>	C	1
<i>Patrimoine communal, nouveaux services et établissements publics : vers le projet de « Reconquête du Château », monument Historique (voir STRAT.15)</i>		
<i>Transports, déplacements, accessibilité : Mise en application du plan d'accessibilité (investissements)</i>		
<i>Urbanisme et aménagement : Amener des activités tertiaires dans les zones existantes (zones d'activités "multifonctionnelles" ; création d'emplois)</i>		
<i>Urbanisme et aménagement : créer une trame visible entre les quartiers</i>		
<i>Urbanisme, aménagement : opérations futures : créer de véritables quartiers multifonctionnels (habitat, commerce, service)</i>		2
<i>Mieux vivre ensemble : jeunes et personnes âgées, promouvoir le logement « fonctionnel » sur le territoire</i>		
<i>Vie économique locale, tourisme : dynamiser la vie dans le centre (bars à thèmes, petits commerces...)</i>		3
<i>Urbanisme, aménagement : l'assainissement collectif comme principe, l'individuel, une exception : lister et hiérarchiser les quartiers, programmer</i>		
<i>Transports, déplacements, accessibilité : utilisation du fleuve et création d'une navette (en liaison avec la CCM) ; définition d'un schéma intercommunal de transport fluvial (en liaison avec la CUB)</i>		
<i>Environnement, cadre de vie : entretien et valorisation des voiries - trottoirs : projet d'institution d'une taxe de balayage pour financer le service et les mesures du Plan d'Accessibilité</i>		4
<i>Patrimoine communal, nouveaux services et établissements publics : projet d'une annexe « Mairie Verte » capitainerie du Port de l'Esquillot</i>		5
<i>Vie économique locale, tourisme : projet de « Boulevard des Vins »</i>		1-5
<i>Vie économique locale, tourisme : Relancer le "Marché" ; préparation et diffusion d'un calendrier du Marché dominical annuel, avec des thèmes</i>		
<i>Culture citoyenne : Mettre en place des manifestations publiques, périodiques calées sur des journées à thèmes : « année de », « journée internationale de », « semaine du », « nuit du », « opération » ; « passerelles » de l'A21 local vers les actions externes, facultatives ou obligatoires (État, Région, Département, Communauté de communes...)</i>		1 à 5

Document de synthèse
Rapport de présentation - diagnostic – stratégies

- établi suite à la délibération du 10 mai 2010 prescrivant la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local

- propositions présentées en commission réunies **1^{er} juin 2011**
- présenté en Comité de pilotage (évaluation partagée) **15 juin 2011**
- présenté en commissions réunies (finalisation et validations) **19 juin 2011**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2011.
Le Maire, Francis GAZEAU